



RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES D'ACCUEIL DU PUBLIC AU PALAIS-BOURBON

PRÉSENTATION SUCCINCTE DE L'OPÉRATION

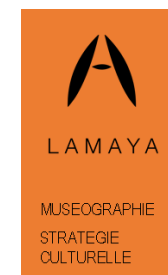


Table des matières

1	PRÉAMBULE	4
1.1	Organisation de la maîtrise d'ouvrage	5
1.2	Exposé des motifs.....	5
1.3	Objet de la consultation	5
2	LE SITE, L'EXISTANT ET LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DES ESPACES DE VISITE DU PALAIS-BOURBON	7
2.1	La zone Nord du Palais-Bourbon	8
2.1.1	Localisation	8
2.1.2	Histoire du lieu.....	9
2.1.3	Structure générale du Palais-Bourbon	10
2.1.4	Structure architecturale et patrimoniale de la zone nord.....	12
2.2	L'accueil du public aujourd'hui.....	14
2.2.1	Fonctionnement général	14
2.2.2	Les parcours du public	20
2.3	Les contraintes urbaines et architecturales du projet	24
2.3.1	Périmètre de l'opération	24
2.3.2	Règlements d'urbanisme.....	28
3	LES ATTENDUS ARCHITECTURAUX, TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'OPÉRATION.....	30
3.1	L'Assemblée nationale accessible à tous et toutes	31
3.1.1	Une nouvelle offre pour de nouveaux publics	31
3.1.2	S'ouvrir au plus grand nombre par la création d'un nouveau Pavillon d'accueil du public	32
3.1.3	Assurer une accessibilité universelle à l'Assemblée.....	32
3.1.4	Permettre aux visiteurs de « se sentir à l'Assemblée nationale ».....	32

3.2	Une expérience de visite de l'Assemblée nationale renouvelée.....	33
3.2.1	Le concept.....	33
3.2.2	Un nouveau parcours de visite séquencé en 3 zones principales	33
3.3	Des conditions d'accueil dignes des grands équipements culturels contemporains	35
3.3.1	Un grand confort d'accueil pour les différents publics	35
3.3.2	Un grand confort de travail pour les différentes directions concernées par le projet	36
3.4	Une architecture à la hauteur de l'Institution	36
3.5	Les objectifs techniques	38
3.6	Les objectifs environnementaux	40
3.7	Classement de l'ouvrage	40
3.8	Maîtrise des coûts	41
4	LE PROGRAMME FONCTIONNEL	42
4.1	Les fonctions de l'équipement	43
4.2	La répartition possible des fonctions sur site et les invariants identifiés	44
4.2.1	Bilan des surfaces projetées	46
4.2.2	Espaces extérieurs	46
4.3	Synthèse des interventions envisagées en réponse au programme fonctionnel	46

1 PRÉAMBULE

1.1 Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le **maître d'ouvrage** de l'opération est l'Assemblée nationale.

Coordonnées : 126 rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP // 01 40 63 60 00.

La **programmation** du projet de réaménagement des espaces d'accueil et de visite du public de l'Assemblée nationale a été assurée par le groupement IDA CONCEPT (programmiste), LAMAYA (muséographe) et VIZEA (AMO performances environnementales).

Les **utilisateurs** de l'accueil du public seront l'ensemble des citoyens et citoyennes, y compris les journalistes, amenés à visiter l'Assemblée nationale, ainsi que les services en charge de la communication, de la sécurité et de l'accueil de ces derniers. Seront aussi concernés par ces nouveaux espaces les députés et leurs invités, notamment dans le cadre d'évènements et de réceptions dédiés.

1.2 Exposé des motifs

Depuis 1888, date de construction du pavillon d'accueil du public par Edmond Joly en urgence suite à l'attentat contre Jules Ferry qui eut lieu en 1887, l'Assemblée reçoit depuis le Quai d'Orsay les citoyens et citoyennes afin de visiter l'Assemblée, dans le cadre de visites guidées.

L'Assemblée nationale a engagé depuis 2011 une réflexion sur l'accueil du public au Palais-Bourbon, notamment pour faire face à de nombreuses problématiques de plus en plus prégnantes : non accessibilité des locaux, notamment pour les Personnes à Mobilité réduite, espaces exigus, illisibilité des espaces et manque de visibilité de l'Assemblée nationale auprès du grand public. Cette réflexion sur les conditions et les capacités d'accueil s'inscrit également dans l'historique bâtiminaire de la zone du Quai d'Orsay, façade historique et emblématique de l'institution. En effet, en 2006, un sinistre affectant l'emmarchement devant la colonnade amène à des travaux de consolidation et de rénovation non négligeables, qui ont également permis la création de l'extension en infrastructure sous le parvis, ainsi que le renouvellement d'une grande partie des équipements techniques. D'autre part, ces espaces d'accueil n'offraient pas la possibilité d'apporter au public une information claire et pédagogique sur le fonctionnement de l'institution ; il est apparu indispensable d'offrir une nouvelle expérience de visite aux citoyens et aux citoyennes, au-delà de la visite des espaces patrimoniaux exceptionnels et notamment de l'Hémicycle. Cette volonté d'ouverture devra donc se concrétiser par cette opération de démolition-reconstruction et rénovation de l'ensemble des espaces d'accueil du public du Palais-Bourbon.

1.3 Objet de la consultation

L'objet de la consultation concerne la rénovation de l'ensemble des espaces d'accueil du public dans la zone Quai d'Orsay du Palais-Bourbon. Cette opération vise ainsi à une restructuration complète de l'ensemble de la zone afin d'accueillir :

- l'ensemble des services d'accueil et de gestion des flux : hall d'entrée, zone de contrôle des visiteurs, espaces de pause/convivialité appelé HUB Convivialité, vestiaires et sanitaires, ainsi que l'ensemble des circulations nécessaires à la bonne gestion des flux et à une accessibilité par tous et toutes à l'ensemble des services ;
- un parcours de visite comprenant des espaces de médiation et d'exposition permanents, un espace d'introduction à la visite de l'Hémicycle et des espaces patrimoniaux ainsi qu'un espace d'exposition temporaire ;
- des espaces de réception, permettant l'organisation d'évènements variés et comprenant un auditorium et un espace restauration appelé « Cafétéria du Public » ;
- l'ensemble des locaux nécessaires à l'accueil et à la sécurité du public comprenant les locaux des agents et personnels (Garde républicaine, agents de la Presse et Unité Visite Plateau) ;
- l'ensemble des locaux techniques et logistiques nécessaires à l'exploitation et l'entretien du site.

Cette opération sera réalisée en site occupé (continuité des activités de l'Assemblée nationale hors accueil du public) **et prendra place dans le périmètre nord du Palais-Bourbon, c'est-à-dire dans la zone Quai d'Orsay.** Elle impliquera différents types d'interventions :

- **Réhabilitation des espaces existants concernés par le projet, en infrastructure et en superstructure**, à savoir : l'espace situé sous le Parvis, les locaux techniques et les alvéoles situés sous l'emmarchement, les espaces en interface avec le pourtour de l'Hémicycle, c'est-à-dire les espaces d'accès aux locaux historiques du Palais.
- **Démolition-reconstruction des pavillons d'accueil du public et de la presse.**
- **Extension en infrastructure sur 2 niveaux sous le Pavillon d'accueil du public, sous le Pavillon de la presse et sous la Cour du Pont.**

2 LE SITE, L'EXISTANT ET LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DES ESPACES DE VISITE DU PALAIS-BOURBON

2.1 La zone Nord du Palais-Bourbon

2.1.1 Localisation



2.1.2 Histoire du lieu

1722-1788 - UNE RÉSIDENCE PRINCIÈRE

Souhaitant s'éloigner de la résidence royale versaillaise, Louise-Françoise de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV et de Madame de Montespan, érige un palais sur les rives marécageuses de la Seine dans le quartier du Pré-aux-Clercs. Dans le but de garder à ses côtés son ami et confident, le comte de Lassay, elle lui cède une partie des terrains. En 1722 commence la construction du Palais-Bourbon et de l'Hôtel de Lassay.

1764-1788 - UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE : LE PRINCE DE CONDÉ

Charles de Bourbon, prince de Condé et petit-fils de la Duchesse de Bourbon, acquiert le Palais-Bourbon en 1764. Huit années plus tard, il devient également propriétaire de l'Hôtel de Lassay et de ses jardins. De nombreux travaux d'agrandissement sont alors réalisés jusqu'en 1788.

1791-1798 - PREMIÈRE OCCUPATION POLITIQUE

Confisqué par les Révolutionnaires, le Palais-Bourbon devient « bien de la Nation » en 1791. Il commence son histoire parlementaire par une première affectation à une assemblée politique : le Conseil des Cinq-cents, en 1795.

1827-1832 - LES AMÉNAGEMENTS DU XIXE SIECLE

Après l'acquisition définitive par l'État du Palais-Bourbon en 1827 et de l'Hôtel de Lassay en 1843, les espaces intérieurs sont réaménagés par l'architecte Jules de Joly pour y installer la Chambre des députés. Ce dernier est à l'origine de la création des trois Salons ouverts sur l'hémicycle, de l'installation de la bibliothèque dans l'enceinte du Palais et de la pérennisation de la Galerie des Fêtes, soudant définitivement les deux bâtiments. Les décors réalisés par le peintre Eugène Delacroix datent de cette époque.

AUJOURD'HUI - L'ÉPICENTRE DU POUVOIR LÉGISLATIF

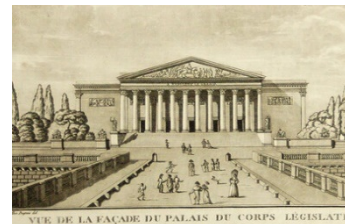
Aujourd'hui, le site est le siège de l'Assemblée nationale. Ses espaces sont occupés par les députés, leurs collaborateurs, les fonctionnaires de l'État, les journalistes ou encore des visiteurs occasionnels. Avec le Sénat, il est devenu le cœur battant de la République, le centre du pouvoir législatif. L'Hôtel de Lassay, quant à lui, est devenu la résidence du Président ou de la Présidente de l'Assemblée nationale.



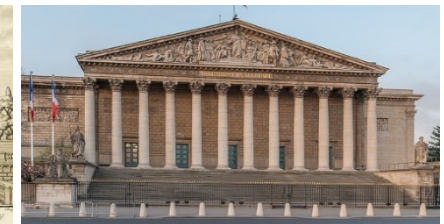
Palais-Bourbon en 1722



Palais-Bourbon et Hôtel de Lassay vers 1780



Palais-Bourbon en 1810



Le Palais-Bourbon aujourd'hui

2.1.3 Structure générale du Palais-Bourbon

L'Assemblée nationale siège au Palais-Bourbon dans un bâtiment qui accueille depuis 1799 toutes les chambres basses du Parlement français. L'entrée principale se situe au 126 de la rue de l'Université mais d'autres accès existent pour différents usagers par le quai d'Orsay (33-35) et par la rue Aristide-Briand.

L'ensemble des immeubles affectés à l'Assemblée nationale couvrent une surface au sol de 158 000 m² pour près de 9 500 locaux. En dehors de l'Hémicycle et de ses locaux annexes, on retrouve au sein de l'îlot d'autres immeubles réservés aux bureaux des députés et de leurs collaborateurs. Certains de ces bâtiments abritent également les services nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée nationale. D'autres services comme la comptabilité, les ressources humaines ou l'administration se retrouvent également logés dans ces locaux. Enfin une boutique officielle se situe au 7 rue Aristide-Briand. L'Hôtel de Lassay, siège de la présidence et résidence officielle de la Présidence de l'Assemblée, est également affecté au Palais-Bourbon.

Aujourd'hui, les flux liés à l'accueil du public dans le cadre des visites se font du côté du Quai d'Orsay. Le parcours de visite pose notamment une problématique dans sa sortie, puisqu'elle se fait 10 rue Aristide Briand, obligeant les visiteurs à traverser des espaces en théorie réservés aux députés et impose une sortie très inconfortable pour les visiteurs.

33 Quai d'Orsay :

Entrée du public et journalistes non accrédités (sur contrôles)

10 rue Aristide Briand :

Sortie du public et entrée des personnes autorisées (uniquement sur badge)

126 et 126 bis rue de l'Université :

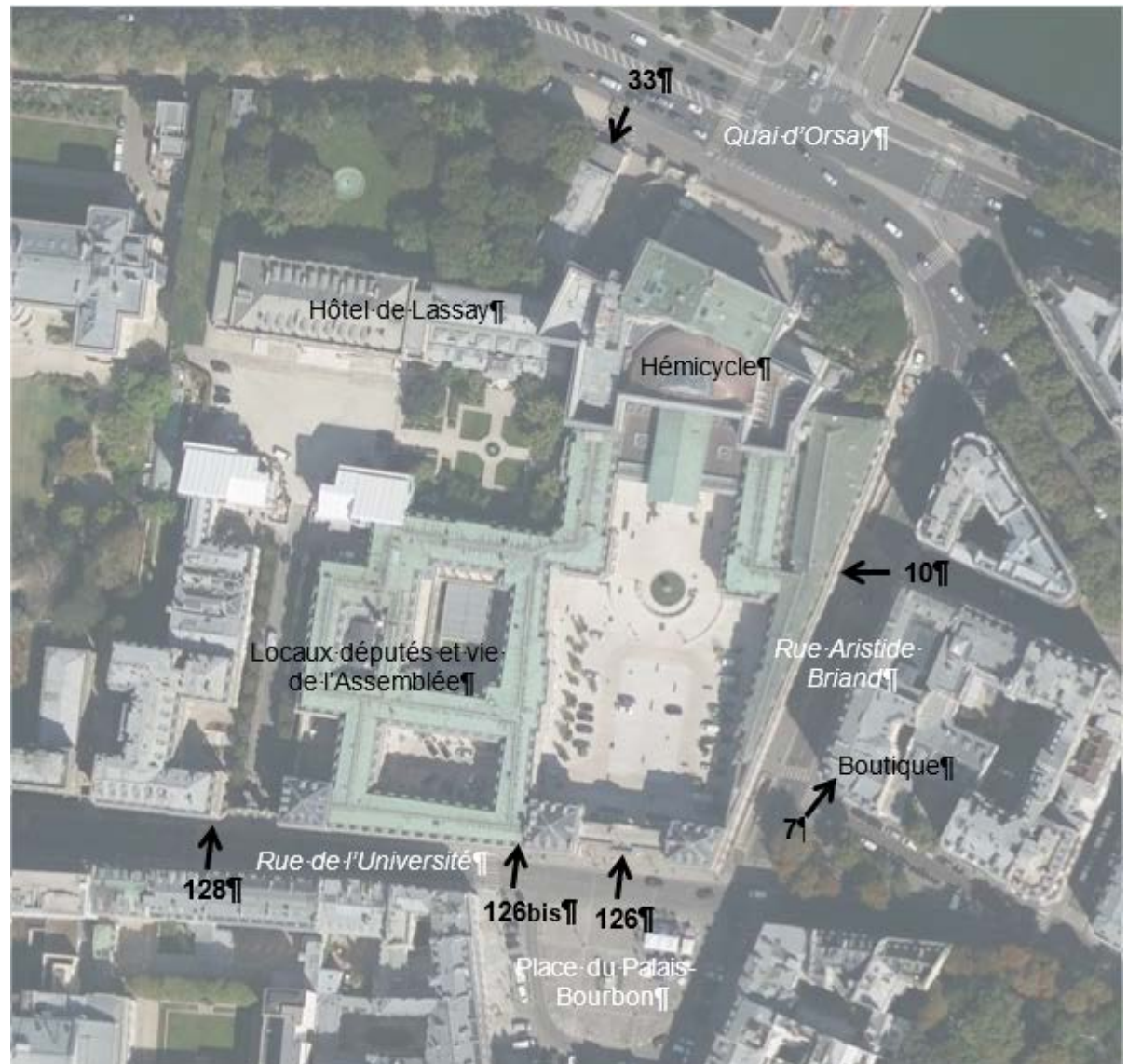
Accès des députés et invités divers (sur badge et sur contrôles)

128 rue de l'Université :

Accès personnes autorisées et invités (sur badge et sur contrôles)

7 rue Aristide Briand :

Entrée de la boutique (accès libre)



Le Palais-Bourbon, s'il est un lieu de patrimoine et un lieu « symbole » de la vie politique française, est avant tout un lieu de travail parlementaire. L'Hémicycle en est l'élément central autour duquel s'articulent différentes entités majeures.

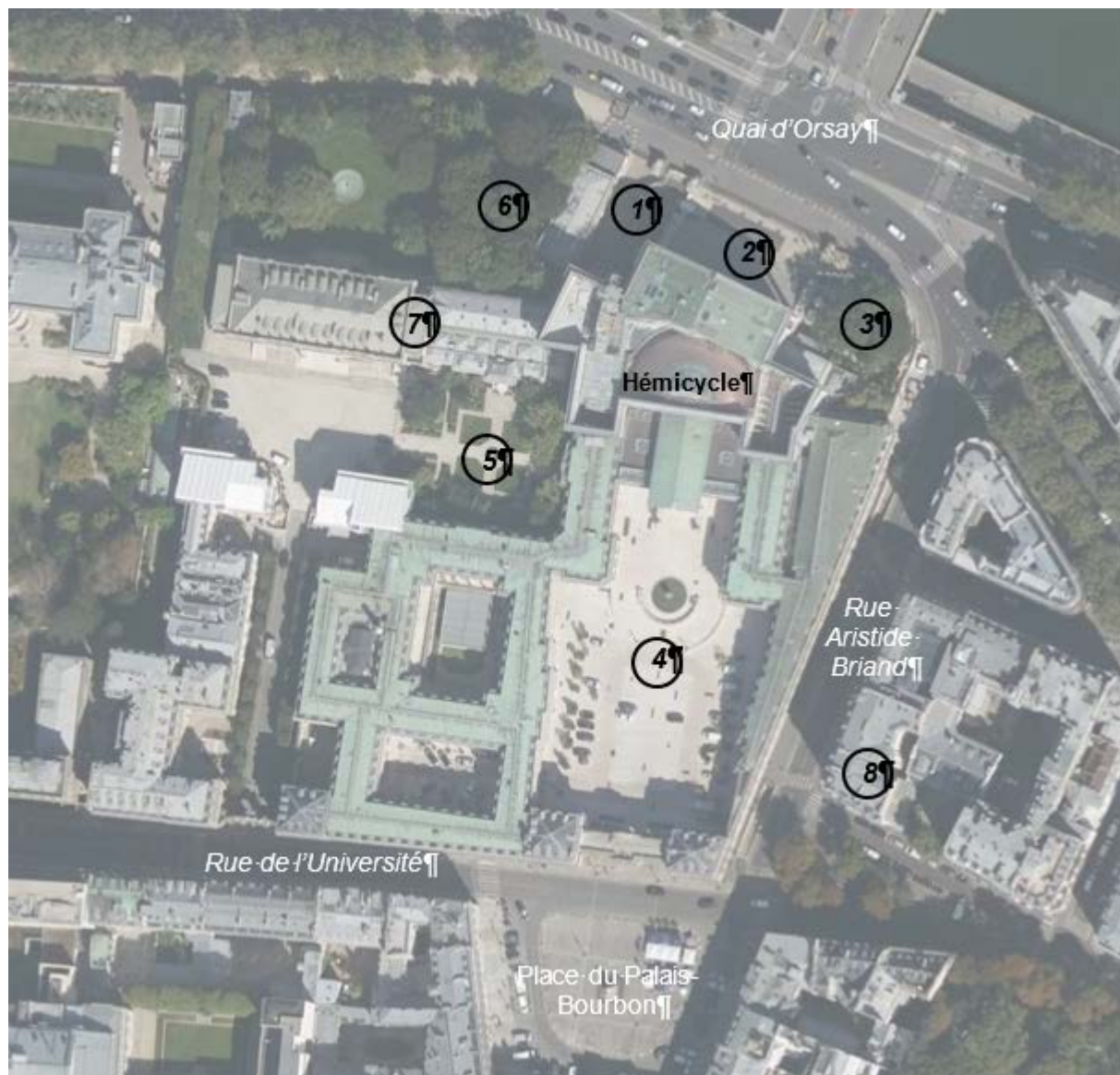
La Cour d'honneur (4) & le Jardin des Quatre Colonnes (5) sont les espaces extérieurs dédiés à la vie parlementaire, d'accès et de sortie en lien direct avec l'Hémicycle.

L'Hôtel de Lassay (7) est le bâtiment dédié à la Présidence de l'Assemblée. Il est notamment relié à l'Hémicycle *via* la Galerie des Fêtes, espace compris dans le parcours de visite. La Galerie des Fêtes est également un lieu de réception hors grand public et parfois un espace d'exposition temporaire. Elle devra rester accessible facilement depuis l'accueil du public hors des temps de visite dans le cadre de ce type d'évènement.

Le Jardin de la Buvette (3) : unique espace extérieur dédié à la vie parlementaire se situant au nord du Palais, ce jardin est l'espace extérieur de la buvette des parlementaires. Cet espace est strictement réservé aux parlementaires : l'intégrité et la confidentialité devra être absolument préservée.

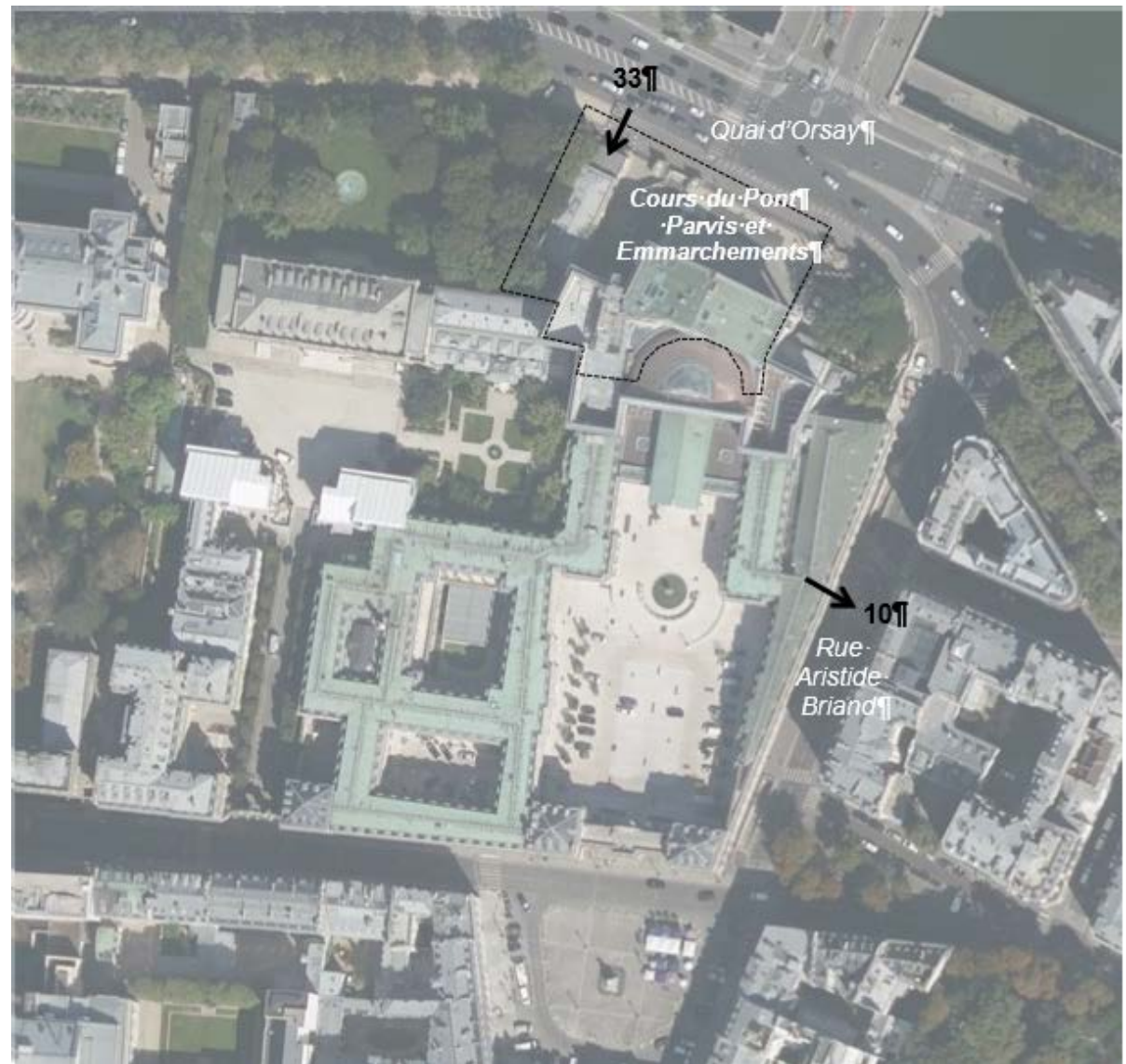
Le Jardin de la Présidence (6) est un espace vert classé, dédié à la Présidence et ponctuellement aux personnels de l'Assemblée. Il n'est pas accessible au public et du fait de son caractère patrimonial, il devra être préservé au maximum dans le cadre du futur projet.

- 1- Cour du Pont
- 2- Parvis
- 3- Jardin de la Buvette
- 4- Cour d'Honneur
- 5- Jardin des quatre colonnes
- 6- Jardin de la Présidence
- 7- Hôtel de Lassay
- 8- Boutique



2.1.4 Structure architecturale et patrimoniale de la zone nord

Le site de l'Assemblée nationale dans son ensemble et notamment dans la Zone nord, qui est la zone d'accueil du public, est caractérisé par les évolutions qui l'ont transformé au fil du temps, à l'intérieur comme à l'extérieur. La façade néoclassique rapportée devant les bâtiments par Poyet en 1806, quels que soient les artifices architecturaux qui ont présidé à son édification, l'a ancré dans son site parisien et s'est imposée comme **l'identité même de l'institution**. Le péristyle, ses emmarchements monumentaux, le parvis qui la précède, ses relations au quai de Seine, l'ordonnancement orthogonal qu'elle a opéré, par son désaxement, pour composer un ensemble urbain à grande échelle, dessinent avec l'Église de la Madeleine, son double symétrique, une ligne de jonction entre civil et religieux qui croise l'axe historique tracé du Louvre jusqu'à la Défense. Cet environnement mondialement réputé au cœur de Paris (La Concorde, les Tuileries, l'axe des Champs Élysées, le Grand et le Petit-Palais, le musée d'Orsay, la Seine) contribue fortement à son prestige et à son rayonnement. **Pour toutes ces raisons, la façade nord de l'Assemblée s'impose en France et à l'étranger comme sa façade principale et son image iconique. Maintenir l'accueil à cette adresse est en cohérence à la fois avec le statut de la représentation nationale et avec l'affirmation de celui de ses électeurs.**



La zone nord, d'accueil du public du Palais-Bourbon s'inscrit dans un périmètre situé au nord de l'Hémicycle de l'Assemblée nationale. Ses façades s'organisent le long du Quai d'Orsay, autour de la Cour du Pont, bordée à l'est par le mur d'échiffre de l'escalier d'honneur monumental qui fait face au Pont de la Concorde, et à l'ouest par le Pavillon du Public, par lequel s'effectue l'entrée des visiteurs. La zone est limitée à l'est par le mur du jardin de la buvette des parlementaires et à l'ouest par le jardin de la Présidence. L'ensemble est composé de plusieurs entités architecturales d'âges différents :

• **La partie nord du Palais de la Duchesse de Bourbon.**

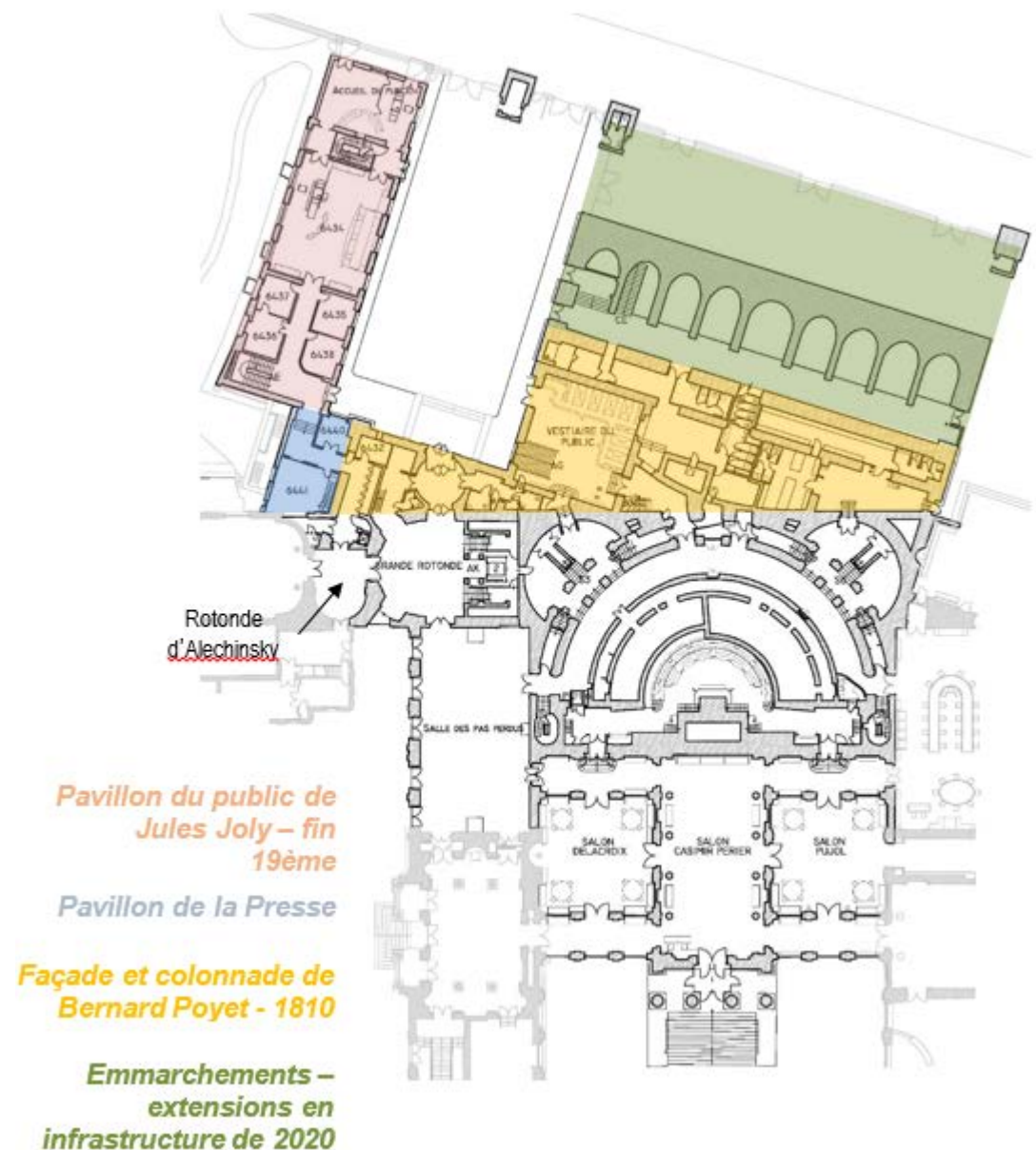
Le Palais-Bourbon fut édifié entre 1722 et 1728. Une première salle des séances, hémicycle inscrit dans un rectangle, fut construite en 1795 sur l'emplacement des « Grands appartements du Palais ». L'hémicycle actuel, salle des séances plus vaste, fut construit en 1830 par l'architecte Jules de Joly.

• **Le péristyle de douze colonnes élevées sur un escalier d'honneur**, conçu par l'architecte Bernard Poyet, achevé en 1810. Cette nouvelle façade enveloppe entièrement l'ancienne façade de 1728 du Palais remanié. En même temps est créé un espace intermédiaire enserré dans la nouvelle enveloppe, aménagé sous le Premier Empire, constitué d'une salle des gardes et du salon de l'Empereur.

• **Le Pavillon du public** situé en limite ouest de la Cour du Pont, édifié à la fin du 19^e siècle. Il fut complété par un petit pavillon plus récent, adossé contre la façade nord du Pavillon du Public, donnant sur le Quai d'Orsay en limite de la grille d'enceinte.

• **Le Pavillon de la Presse**, petit bâtiment de liaison situé entre la limite ouest des « Grands murs » et le Pavillon du Public. Il a été construit ultérieurement. Il crée une jonction entre le Pavillon du Public et la Rotonde d'Alchinsky, point d'articulation entre le Palais-Bourbon et la Salle des Fêtes, construite en 1848 pour rejoindre directement l'Hôtel de Lassay.

L'édifice dans sa configuration actuelle est donc une composition d'éléments progressivement assemblés au gré des époques et des usages, tous liés de près au destin du pays. Premier Palais de la République et reflet des courants esthétiques de l'architecture civile, l'actuel bâtiment de l'Assemblée nationale reste un lieu hautement symbolique porté par l'image de sa colonnade et de son escalier d'honneur.

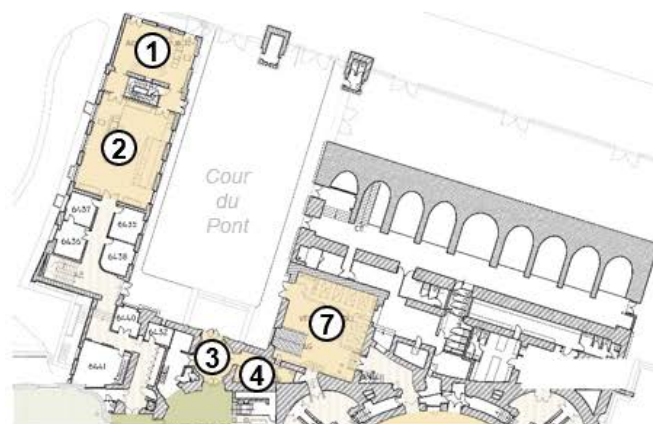


2.2 L'accueil du public aujourd'hui

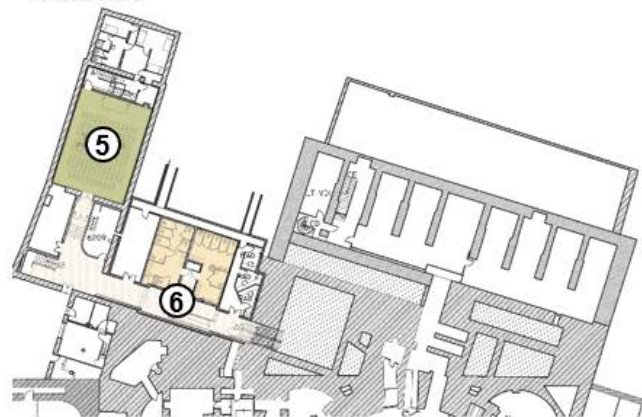
2.2.1 Fonctionnement général

L'accueil du public au Palais-Bourbon concerne différentes typologies d'usagers :

- Le public individuel venant **assister à des séances** se déroulant dans l'hémicycle. Ces visiteurs doivent s'inscrire à l'avance. Lors de leur arrivée, ils sont contrôlés : contrôle physique, rayons X pour les affaires personnelles et contrôle d'identité. Ils accèdent ensuite directement au vestiaire du public (RDC) afin d'y déposer tous leurs effets personnels pour ensuite accéder à la **Tribune du public** afin d'assister à la séance.
- Les groupes de visite. Ces groupes **sont inscrits en amont auprès du Bureau des visites** en charge des plannings de visite. Jusqu'alors, ces groupes se constituaient uniquement sur demande auprès d'un député ou d'une députée. La Présidence souhaite aujourd'hui ouvrir ces visites au grand public via une inscription libre en ligne. À leur arrivée, les groupes sont contrôlés (portiques de contrôle physique, affaires personnelles (rayon X) et contrôle d'identité). Ils sont ensuite **accompagnés par un agent/guide** tout au long de leur visite.
- Les journalistes venant travailler au sein du Palais. Ces derniers sont contrôlés physiquement. Il se rendent ensuite au Bureau de la Presse auprès duquel ils obtiennent une accréditation leur permettant d'accéder aux espaces presse (espaces en interface avec l'hémicycle permettant la tenue d'interviews, servant d'espaces de travail dans les étages, permettant une vue sur l'hémicycle depuis la tribune de la presse).
- Une autre catégorie de public sera également à prendre en compte. Il s'agit d'un public informel, constitué de personnes invitées personnellement par des Députés ou par l'une des directions de l'Assemblée. Ces personnes n'entrent pas forcément par l'accueil du public. Elles sont accompagnées par les personnes les ayant invitées et circulent ainsi librement. Entrent également dans cette catégorie les personnes invitées, assistant à des événements en dehors des créneaux de visites, notamment en soirée, (projections, séminaires etc.).
- La Boutique de l'Assemblée :
La boutique de l'Assemblée, actuellement située en dehors du parcours au 7 rue Aristide Briand, est un espace de vente de produits divers liés à la vie parlementaire (goodies, librairie, marque déposée etc.)

Les locaux d'accueil

Niveau RDC



Niveau R-1



- 1- Hall d'entrée et contrôles
- 2- Salon Aimé Césaire: attente et regroupement
- 3- Rotonde attente PMR
- 4- WC PMR



- 5- Salle de projection
- 6- Sanitaires



- 7- Vestiaires du public

[illegible]

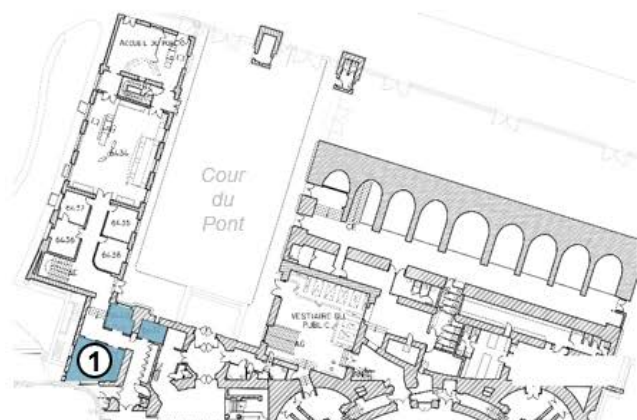
A photograph of a grand interior space, likely a museum or gallery. The room features large, light-colored columns and a floor with a black and white checkered pattern. A doorway is visible in the background, and a small statue is placed on a pedestal to the right.

A photograph of the interior of the Vatican Museums, showing a large hall with classical statues and a large red carpet.

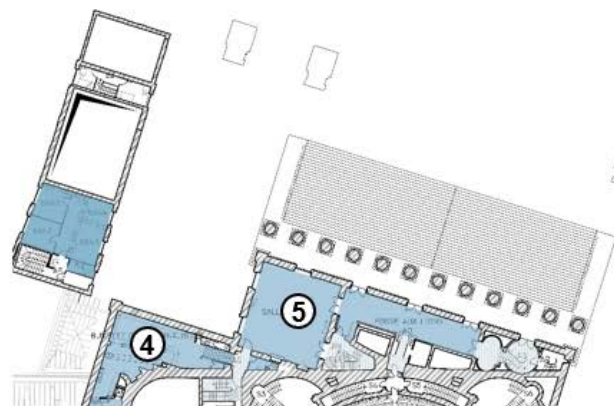
A photograph of the interior of the National Diet Library. The room is a long, grand hall with high ceilings and vaulted arches. On the left, a long wooden study table is illuminated by a series of white lampshades on brass stands. The right side of the room is lined with tall, dark wood bookshelves filled with books. In the background, a large mural is visible on the far wall, and a few people can be seen further down the hall.

A photograph of the interior of the National Museum of the American Indian. The space is a large, arched hall with high ceilings and light-colored walls. On the left, a wide staircase with a dark railing leads up to a second level. In the center, a group of people, including a woman in a patterned dress and a man in a dark suit, are standing and talking. The floor is polished and reflects the light. The architecture features large, rounded arches and a sense of open, airy space.

16

Les locaux d'accueil des journalistes :

Niveau RDC



Niveau R+1

Niveau R-1 ②

Niveau R+2 et R+3 ⑥ ⑦ ⑧



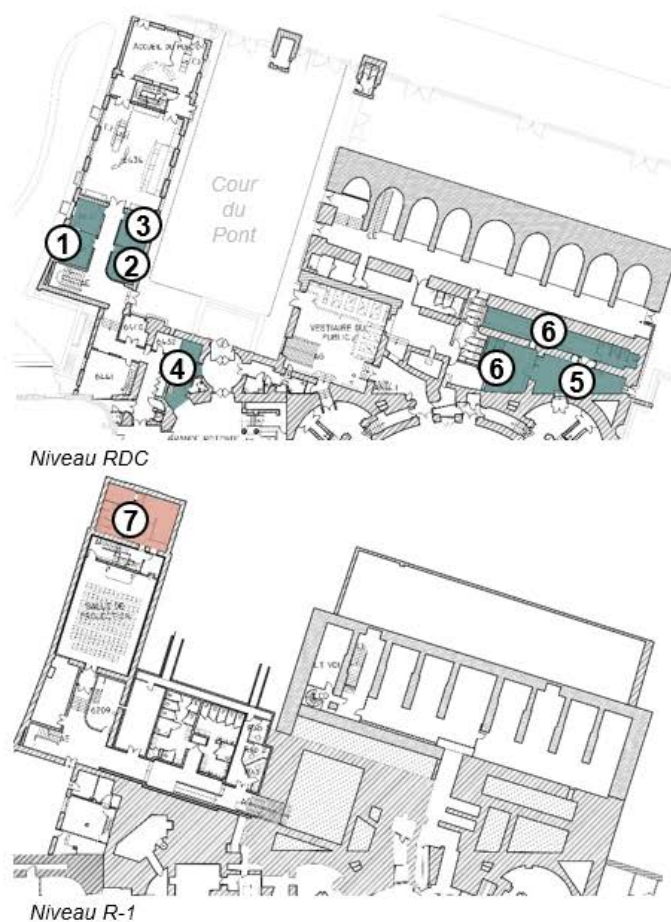
1- Bureau de la Presse
2- Base vie des agents Presse



3- Salle des Pas-Perdus
4- Buvette des Journalistes
5- Salle des Empires



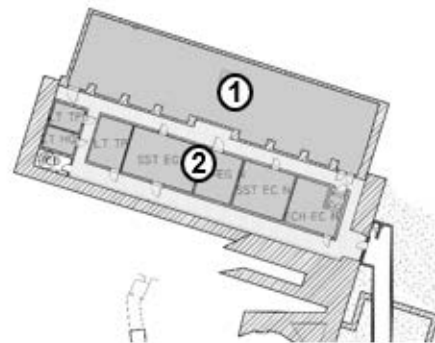
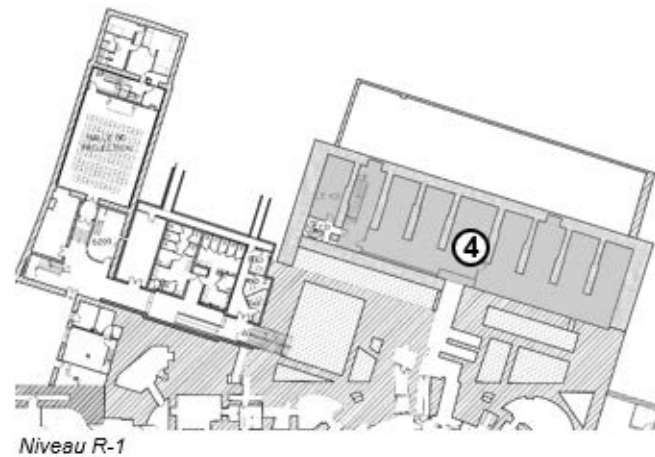
6- Salle Fragonard
7- Salle Passeron
8- Anciennes Cabines radios

Les locaux du personnel : Unité Visites Plateau et Garde républicaine :

- 1- Bureau direction,
- 2- Bureau des visites
- 3- Vestiaires chefs de groupes



- 4- Bureau des chefs de groupes
- 5- Salle de pause des agents
- 6- Vestiaires homme/femme
- 7- Dortoirs et espace de convivialité Garde Républicaine

Les locaux disponibles et techniques :

Niveau R-2

Niveau RDC

⑤



1- Espace libre sous le parvis



2- Locaux techniques sous l'embarquement



4- Alcôves sous l'embarquement



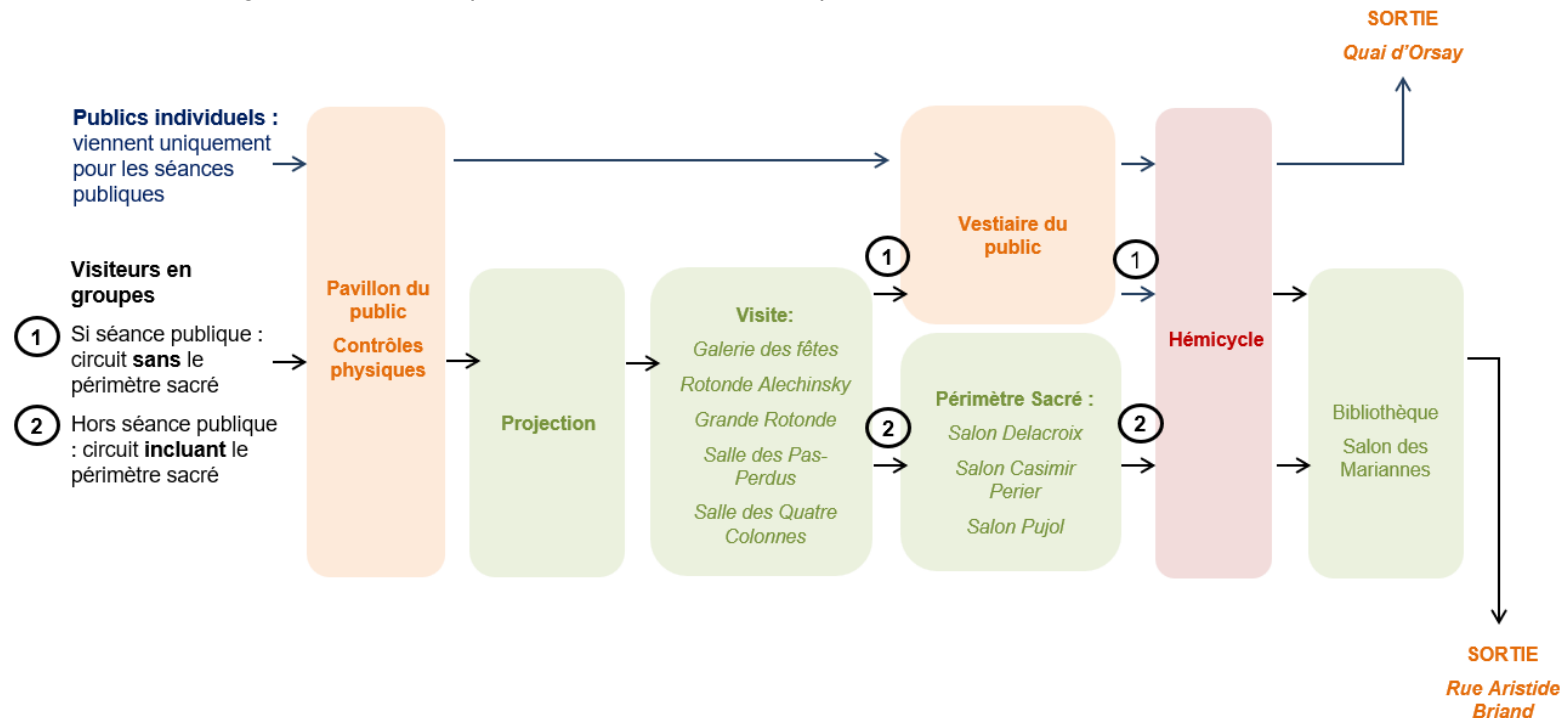
5- Coursives donnant sur les alcôves

**Enjeux technico-fonctionnels:**o Espaces disponibles à aménager

- Local sous le parvis conçus pour permettre l'apport de lumière naturelle, éléments techniques à prendre en compte (réseaux)
- Alcôves sous-embarquement: surfaces généreuses mais assez contraintes (HSP, proportions etc.)

2.2.2 Les parcours du public

La visite du Palais-Bourbon implique une interface constante entre le grand public et des espaces patrimoniaux sensibles et centraux dans la vie parlementaire. Cette situation nécessite donc d'adapter les visites au rythme de la vie parlementaire en plus de la différence de traitement qui est faite aujourd'hui – du fait de la configuration non adaptée des locaux - entre les personnes « valides » et « non valides ».



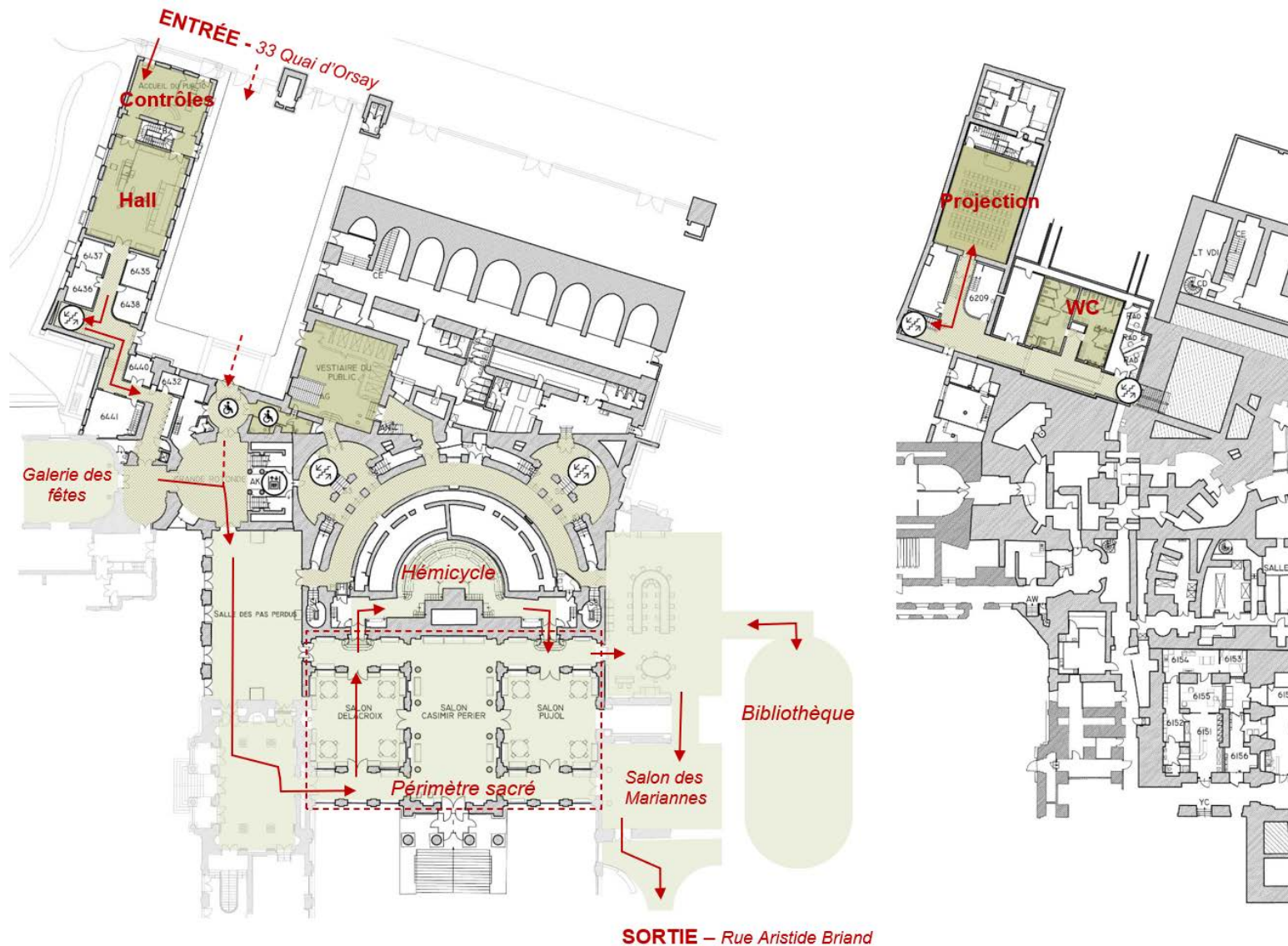
Après le passage des contrôles, il est proposé aux visiteurs la projection d'un film introductif en sous-sol. Un passage aux sanitaires est possible uniquement à ce moment de la visite puisqu'on ne trouve aucun sanitaire accessible au public durant le reste du parcours. Les groupes se rendent de nouveau au RDC afin de commencer la visite dans la Galerie des Fêtes.

→ Les Personnes à Mobilité Réduite ne peuvent accéder au Pavillon du public du fait de marches présentes dès le seuil du pavillon. Ces personnes entrent donc par la Cour du Pont. Étant donné l'absence d'ascenseur pour accéder au sous-sol, ces visiteurs ne peuvent visionner le film introductif. Les guides les font patienter dans la Rotonde en interface avec la Cour du Pont. Elles rejoignent ensuite le groupe pour la visite dans la Galerie des Fêtes.

La suite de la visite est déterminée selon la tenue ou non d'une séance au sein de l'Hémicycle lors de la visite. Ce contexte influe à la fois sur la façon de visiter l'Hémicycle en lui-même mais également la possibilité de voir le périmètre sacré. Le périmètre sacré constitue en effet les salles de travail des députés directement en lien avec l'Hémicycle ; les espaces du périmètre sacré servent d'entrée dans l'Hémicycle pour les députés, d'espace de travail en amont ou lors d'une pause pendant une séance etc. Ces salles constituent un périmètre sacré qui durant les séances est sécurisé, exclusivement réservé aux députés et strictement interdit aux journalistes et au public.

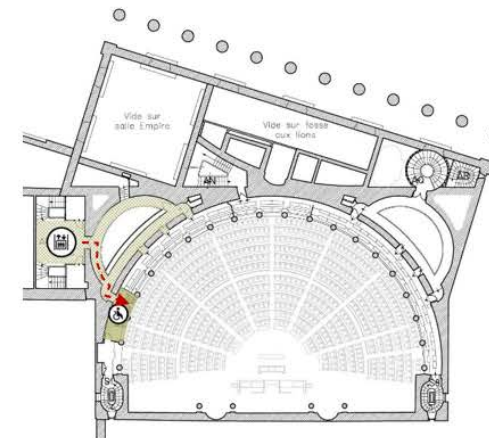
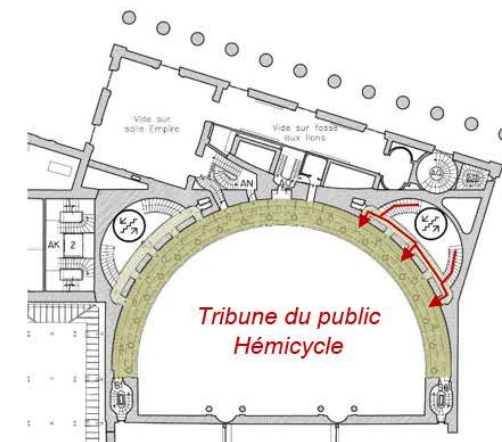
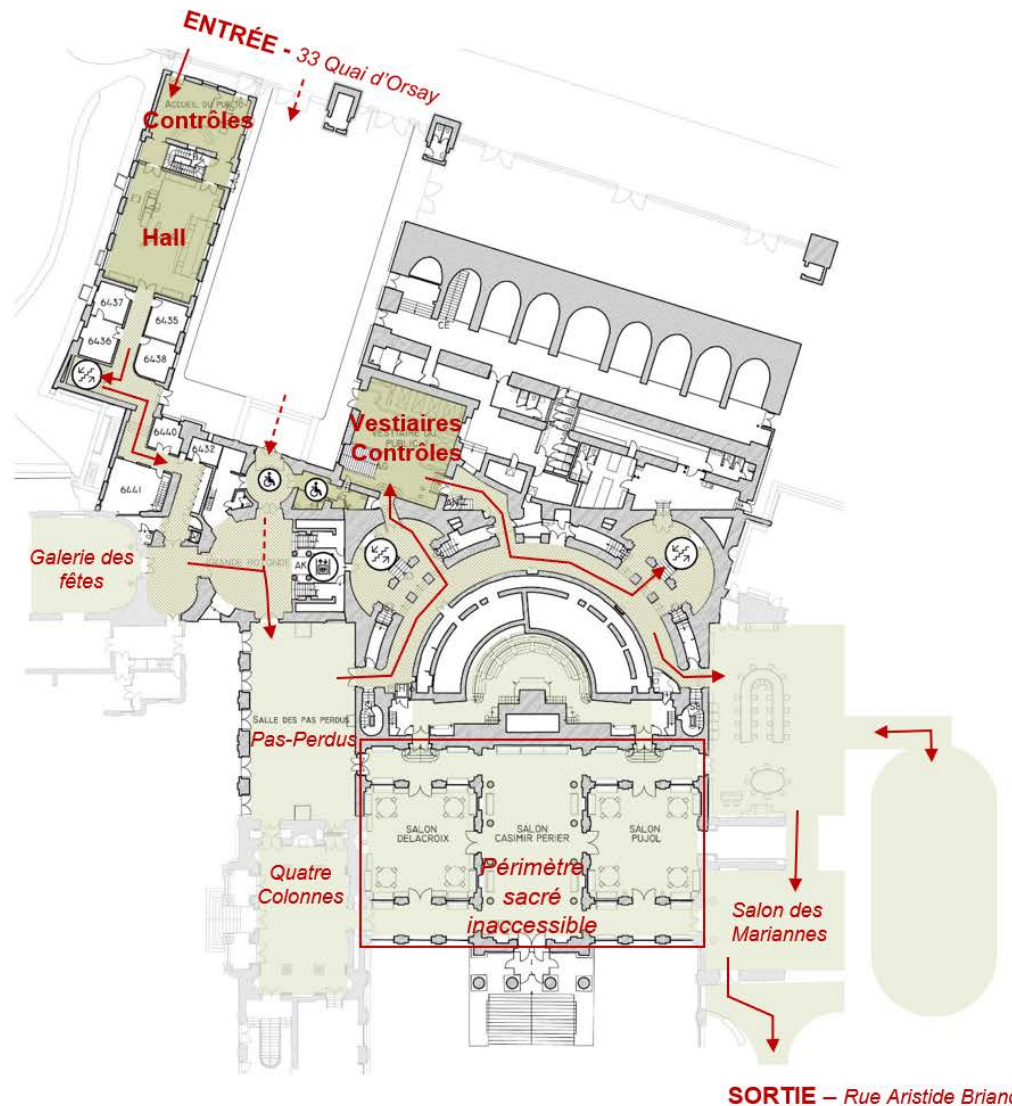
Dans le cas d'une visite hors Séance :

Les visiteurs ont accès au périmètre sacré et entrent dans l'hémicycle par le bas. Ils profitent de l'hémicycle vide, dans lequel ils reçoivent des explications de la part du guide. Ils visitent ensuite la bibliothèque, puis finissent leur parcours dans le salon des Mariannes, avant de sortir rue Aristide Briand.



Dans le cas d'une visite pendant Séance :

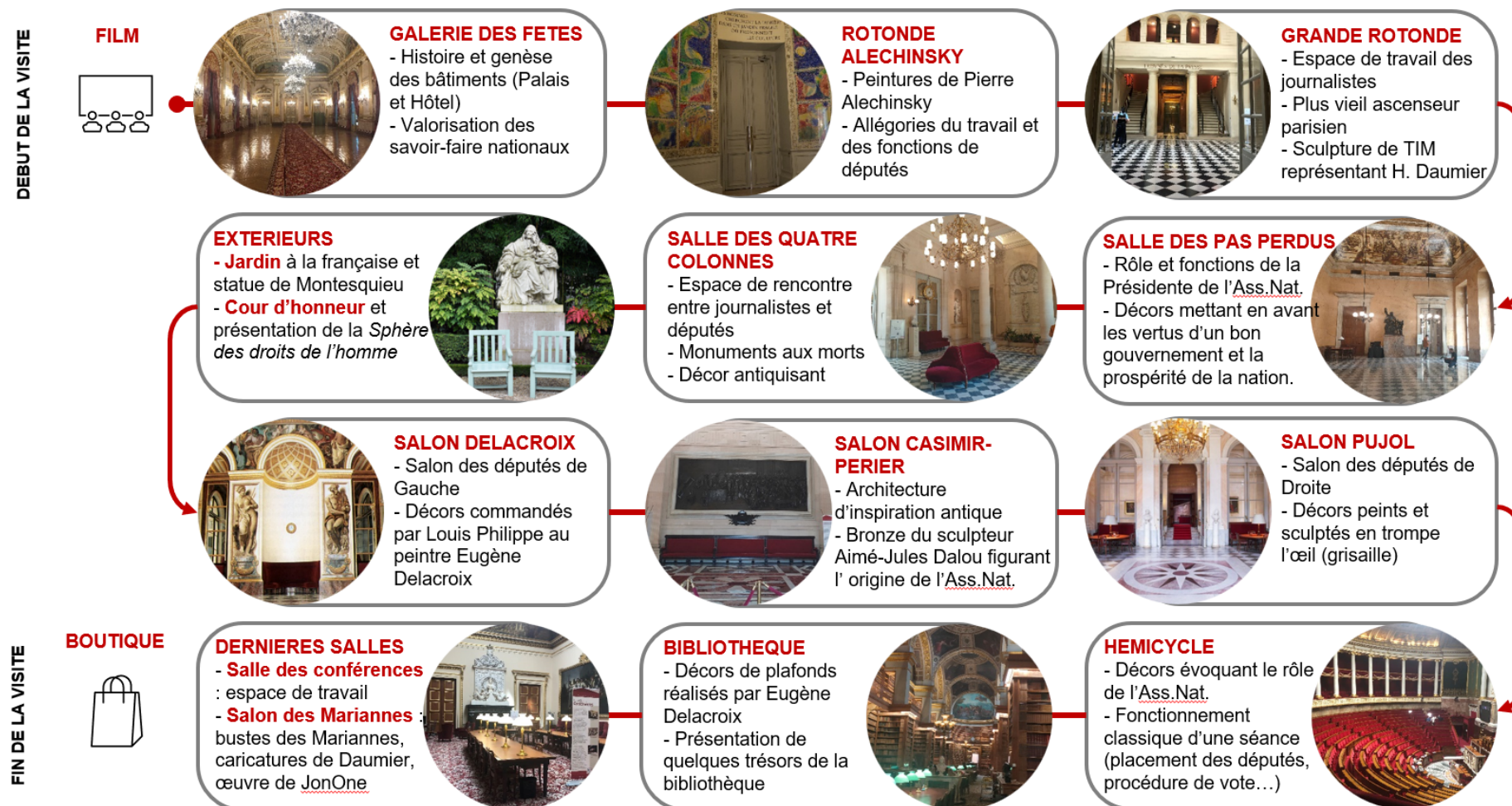
Les visiteurs n'ont pas accès au périmètre sacré. Ils visitent la salle des Quatre Colonnes puis empruntent le pourtour de l'Hémicycle afin de se rendre dans le vestiaire du public. Ils y déposent l'ensemble de leurs affaires personnelles afin de se rendre dans la Tribune du public dans laquelle ils assistent durant 10 minutes à la séance en cours. Ils repassent ensuite au vestiaire afin de récupérer leurs affaires, puis ils terminent la visite par la bibliothèque et le salon des Mariannes.



Accès à l'Hémicycle durant une séance :

Durant les séances, l'accès des visiteurs à la Tribune du public doit être fortement contrôlée. Il s'agit de s'assurer que les personnes ne s'introduisent pas dans la Tribune avec des appareils de captation ou pouvant provoquer des nuisances (téléphone, appareils photos, micros *etc.*). Aujourd'hui, une borne magnétique permet de contrôler les personnes justes avant leur entrée dans la Tribune. Le vestiaire sert également d'espace « d'introduction », notamment dans le cas des visites guidées, permettant de rappeler toutes les consignes essentielles : respect de la séance, rester silencieux *etc.*

Parcours patrimonial effectué actuellement lors des visites guidées :

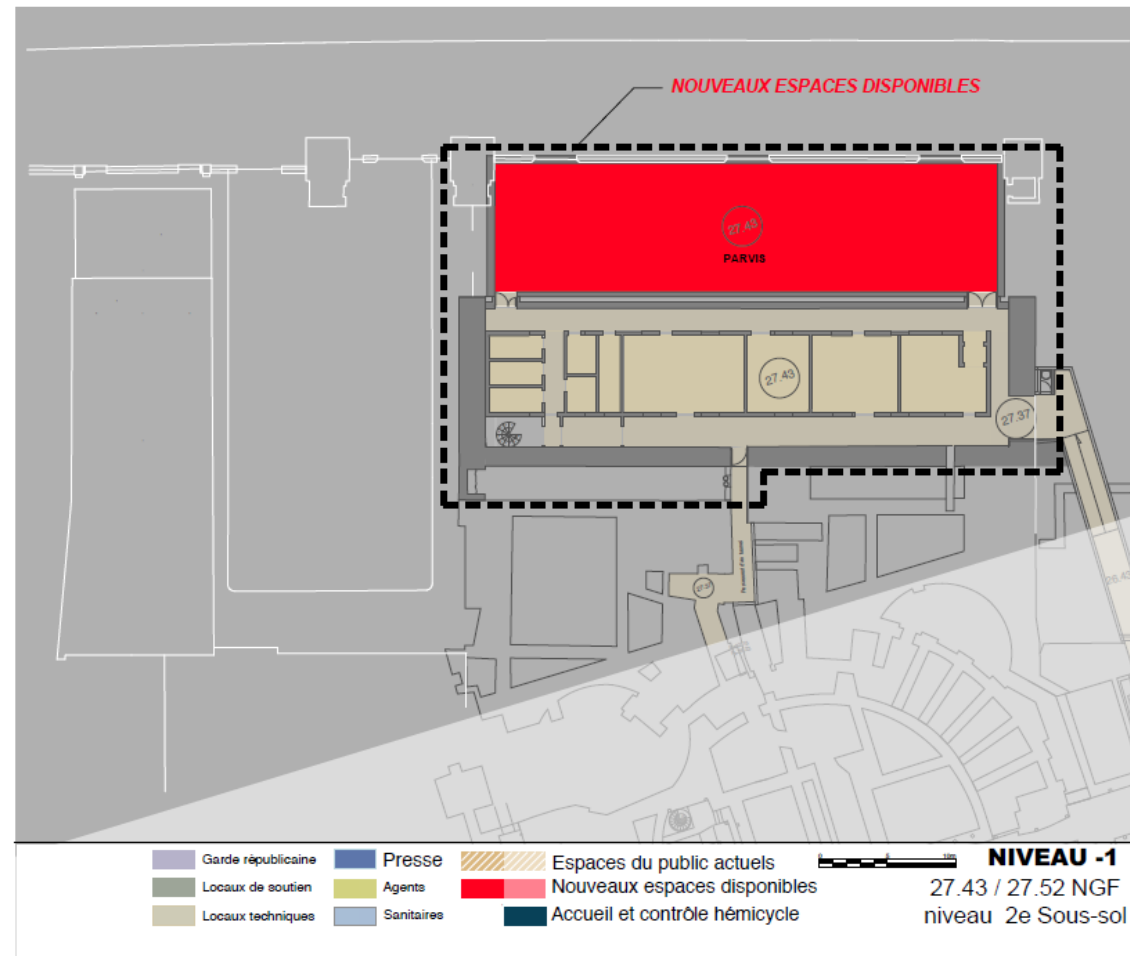


2.3 Les contraintes urbaines et architecturales du projet

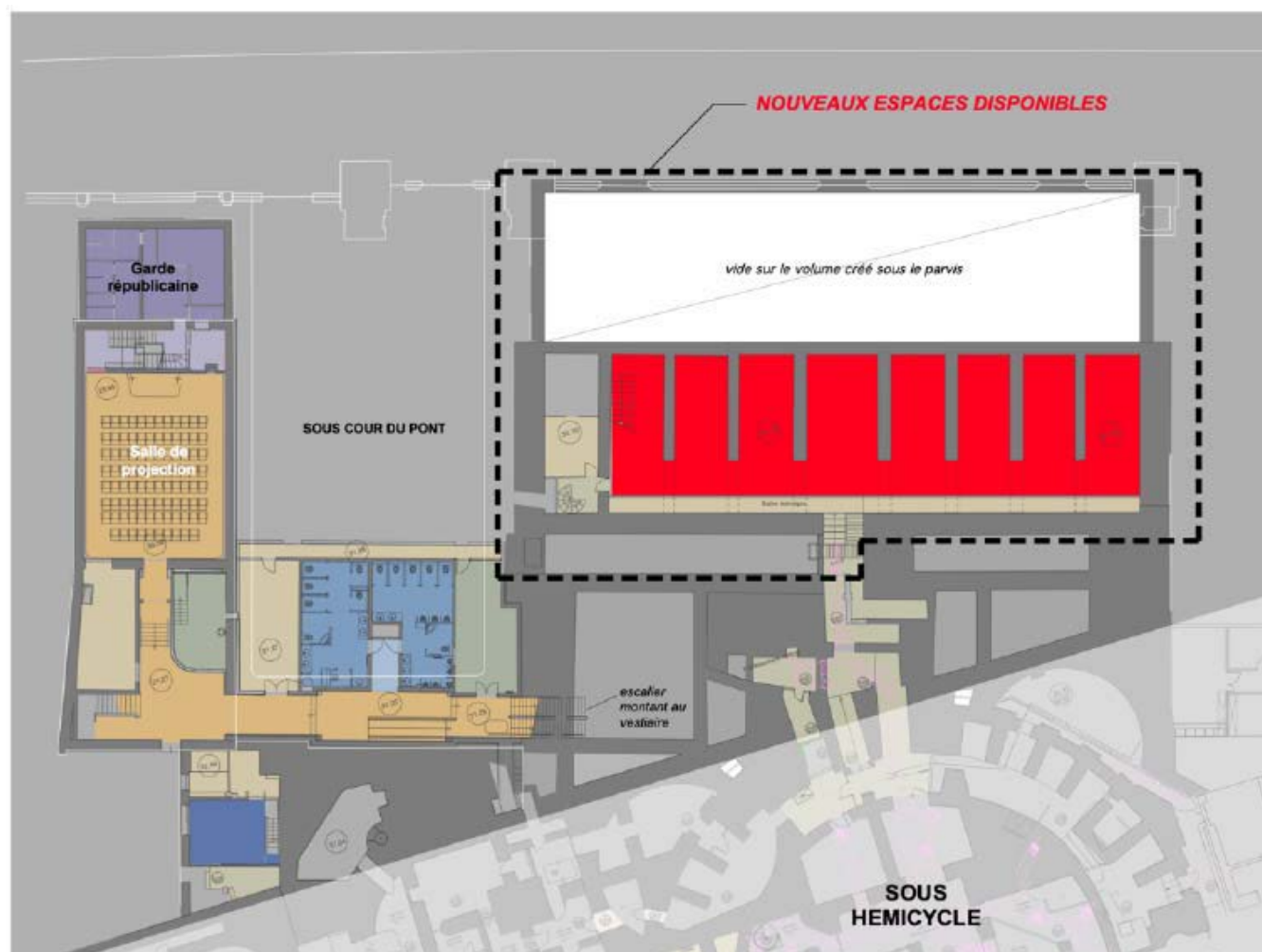
2.3.1 Périmètre de l'opération

L'opération de restructuration de l'accueil du public, prendra place sur 4 niveaux dont 2 en infrastructure.

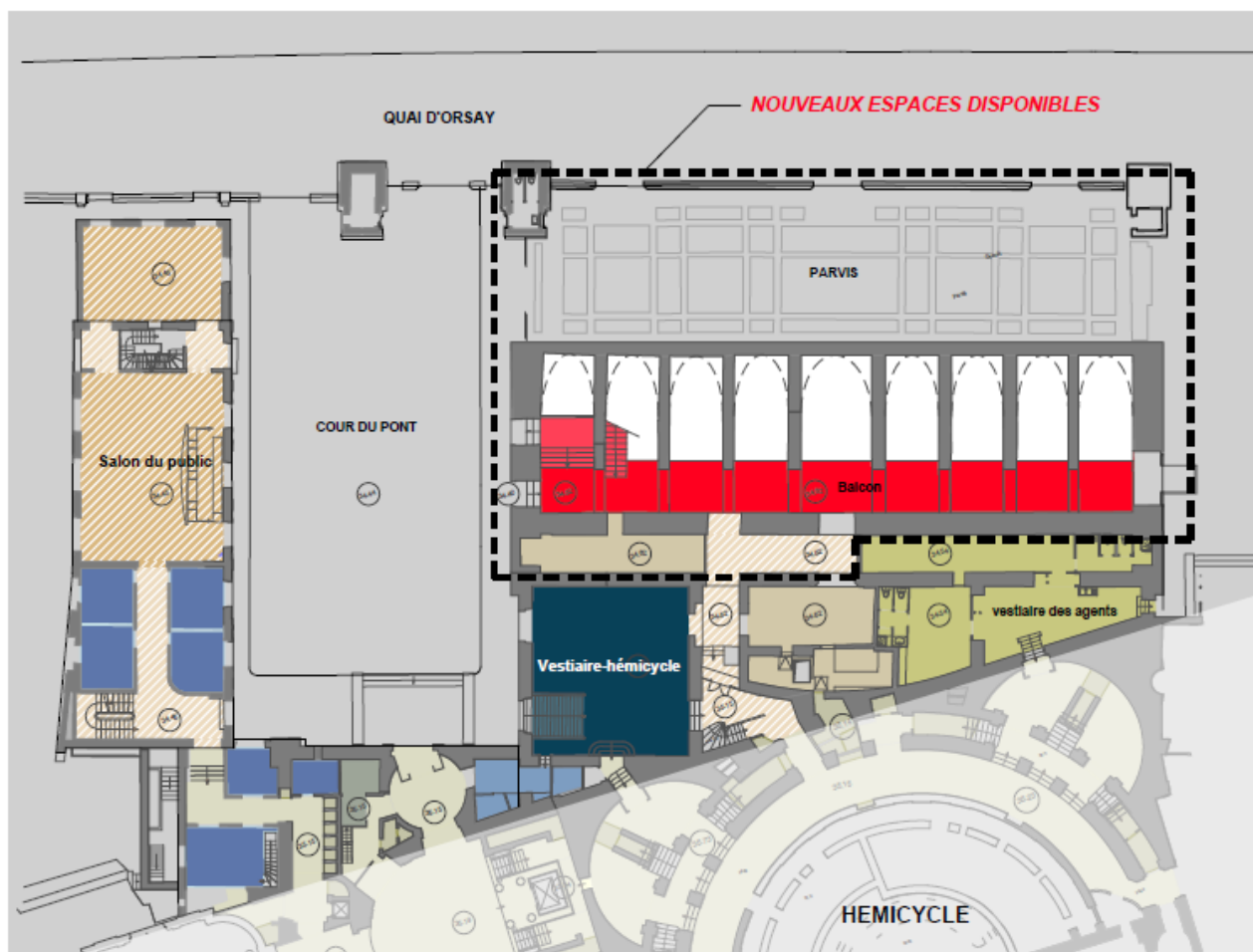
NIVEAU -1 / sous-sol – Situation existante



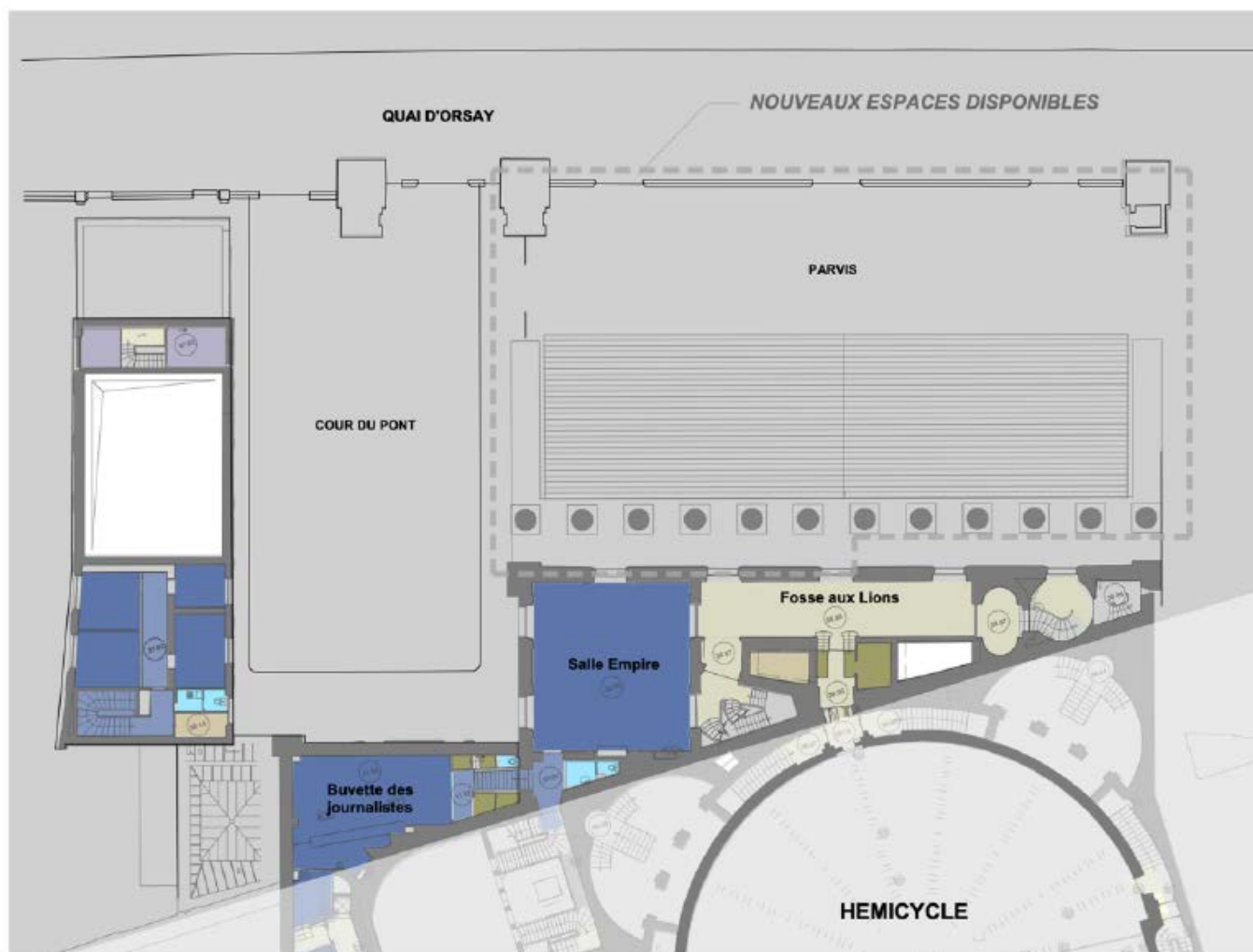
NIVEAU 0 / sous cour du Pont – Situation existante



NVEAU 1 / rez de Chaussée - Situation existante



NIVEAU 2 / niveau péristyle et étage du Pavillon du public – Situation existante



2.3.2 Règlements d'urbanisme

Contexte administratif réglementaire – PLU

Zone : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7^{ème} arrondissement

- Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A (Palais Bourbon)
- Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli (Pavillon d'accueil)



Emprise maximale de construction bordant une voie avec limite d'implantation, hauteur de construction et couronnement

Types de couronnement

- A** oblique 2/1 limitée à h=3m, et oblique limitée à h=6m au dessus du sommet de la verticale
- B** étage en retrait limité à h=3 m, et oblique limitée à h=6m au-dessus du sommet de la verticale
- C** oblique 1/1 limitée à h=6 m au-dessus du sommet de la verticale
- D** horizontale au sommet de la verticale



Le détail de l'analyse est disponible en annexe de ce document (analyse environnementale)

Le projet devra strictement respecter le PSMV, qui après analyse et échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France permet :

- **la démolition et reconstruction contemporaine du Pavillon d'accueil et du Pavillon de la Presse dans leurs gabarits urbains d'origine ;**
- **la création d'une cour anglaise du côté du jardin de La Présidence, à condition que cette cour anglaise reçoive un traitement qualitatif ;**
- **la création de verrières/ouvertures zénithales dans la cour du Pont et le Parvis.**

Le projet sera soumis à la validation de l'Architecte des Bâtiments de France.

3 LES ATTENDUS ARCHITECTURAUX, TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'OPÉRATION

3.1 L'Assemblée nationale accessible à tous et toutes

3.1.1 Une nouvelle offre pour de nouveaux publics

Les évolutions de l'Assemblée nationale et ses questionnements sur son rapport au grand public ont fait naître ces dernières années une volonté grandissante d'ouverture à des visiteurs toujours plus nombreux. Il s'agit d'adapter et de diversifier les offres de visites, proposer des parcours en visite libre et en visite guidée, faciliter les réservations, s'ouvrir à une grande diversité de publics, proposer des ateliers et événements variés (séminaires, rencontres, conférences, ateliers de médiation...). Au-delà du projet architectural, ce renouveau de l'accueil des publics à l'Assemblée nationale devra donc permettre une ouverture plus grande de l'Institution et de son fonctionnement à des visiteurs toujours plus nombreux.



Les **visiteurs individuels** pourront découvrir les expositions de façon autonome et compléter s'ils le souhaitent par la visite guidée de leur choix. Les familles seront spécialement ciblées grâce à des dispositifs ludiques adaptés au jeune public.



Les **scolaires** se verront proposer plusieurs formats et supports de visites, en correspondance avec le programme des différents cycles.



Les **visiteurs en groupes** seront toujours accueillis dans le cadre de visites guidées. Ils accéderont librement à l'exposition permanente avant ou après leur visite guidée.



Une attention particulière sera apportée aux **visiteurs en situation de handicap** avec des espaces, des dispositifs et des contenus conçus dans un esprit d'accessibilité universelle.



Les **parlementaires de l'Assemblée nationale** disposeront d'un nouvel outil de communication et de mise en valeur de l'institution et du métier de député ainsi que de différents espaces de réceptions, de rencontres ou de séminaires.



Les **touristes internationaux** auront l'opportunité de découvrir un site historique et patrimonial emblématique de la France et d'en apprendre plus sur le fonctionnement politique du pays.

3.1.2 *S'ouvrir au plus grand nombre par la création d'un nouveau Pavillon d'accueil du public*

Cette volonté d'ouverture doit être lisible dans l'architecture du bâtiment, dans la lisibilité des accès, dans son pouvoir symbolique et d'évocation. Le futur Pavillon d'accueil du public sera bel et bien un nouveau bâtiment contemporain représentant l'Institution et s'intégrant en parfaite harmonie avec l'ensemble des monuments historiques et classés qui composent aujourd'hui le Palais-Bourbon mais il évoquera nécessairement de par sa présence, son emplacement et son architecture, un renouveau et une volonté de l'Assemblée nationale de s'ouvrir aux citoyens et citoyennes qui souhaitent comprendre son rôle et son fonctionnement.

Dans cette logique, il s'agira pour la future équipe de maîtrise d'œuvre retenue de créer pour le Pavillon d'accueil un objet architectural contemporain, en harmonie avec son site et en cohérence avec l'image symbolique de l'Institution qu'il représentera. « Mettre en valeur » et « donner à voir » semblent ici les deux expressions dont l'équipe devra se saisir pour concevoir le futur Pavillon d'accueil.

3.1.3 *Assurer une accessibilité universelle à l'Assemblée*

L'Assemblée nationale fait face aujourd'hui à de nombreuses problématiques : au-delà de l'exiguïté et de la non-fonctionnalité des espaces qui composent les parcours de visite des différents publics, c'est sans doute la problématique d'accessibilité universelle de l'ensemble de ces espaces qui est aujourd'hui la plus prégnante. En effet, il est aujourd'hui difficile, voire impossible pour des personnes à mobilité réduite ou des personnes âgées par exemple d'accéder au Pavillon d'accueil du Public ou de descendre à l'auditorium pour le film introductif. Il est également difficile d'accueillir dans de bonnes conditions des groupes scolaires.

Rendre « accessibles » tous les espaces, ce n'est pas seulement permettre aux personnes présentant un handicap moteur d'accéder à tous ces espaces, c'est aussi de considérer le handicap visuel, auditif et mental et au-delà des handicaps rendre accessibles les espaces aux personnes âgées, aux plus jeunes, aux familles, aux groupes.

3.1.4 *Permettre aux visiteurs de « se sentir à l'Assemblée nationale »*

Si le fronton, avec son emmarchement et sa colonnade, constitue aujourd'hui l'image architecturale de l'Assemblée nationale, le choix de maintenir une entrée du Public du côté du Quai d'Orsay, à deux pas du fronton emblématique de l'Institution, est particulièrement important. En effet le projet ne consiste pas à créer un musée totalement décorrélé du fonctionnement quotidien et du travail parlementaire. Au contraire, les visiteurs doivent « se sentir à l'Assemblée nationale », il s'agit véritablement d'une immersion.

De fait, l'architecture du futur Pavillon d'accueil du Public et des espaces d'accueil et de médiation en infrastructure doivent être imaginés dans un souci constant de créer du lien avec l'existant. L'architecture doit permettre de faire comprendre aux visiteurs où ils se trouvent, elle doit leur permettre de se repérer. Depuis le hall d'accueil (cf. : chapitre 4 « Programme fonctionnel »), une visibilité vers la Cour du Pont et le Fronton pourrait être permise. Pourquoi ne pas imaginer également des vues depuis la Cafétéria ou espace de restauration du Public vers la colonnade du Fronton ou vers le Jardin de la Présidence ? Pourquoi ne pas imaginer une grande ouverture zénithale au-dessus du HUB Convivialité, véritable articulation du projet située sous la Cour du Pont ? Pourquoi ne pas imaginer de créer des ouvertures sous le parvis du Palais-Bourbon et permettant un point de vue en contre-plongée sur la colonnade depuis les espaces de médiation, l'espace d'exposition temporaire ou les circulations ?

Ainsi des jeux de transparences et des points de vue devront être créés. Ils recevront un traitement particulièrement soigné afin de les intégrer véritablement au parcours de visite et permettre aux visiteurs de se repérer et de se « sentir à l'Assemblée nationale ».

3.2 Une expérience de visite de l'Assemblée nationale renouvelée

3.2.1 Le concept

Le futur équipement devra également proposer une nouvelle expérience de visite pour les différents publics cités précédemment. Il s'agit donc de présenter un nouveau concept de visite, une nouvelle façon de présenter et de vivre l'Assemblée nationale.

CONCEPT

Le parcours de visite de l'Assemblée nationale, accessible à tous sans distinction d'âge, d'origine ou de proximité avec le sujet, est conçu comme un espace immersif d'information, d'interaction et d'expérimentation dans lequel le visiteur découvre librement l'histoire, le patrimoine, le fonctionnement et le rôle démocratique essentiel de l'Assemblée nationale.

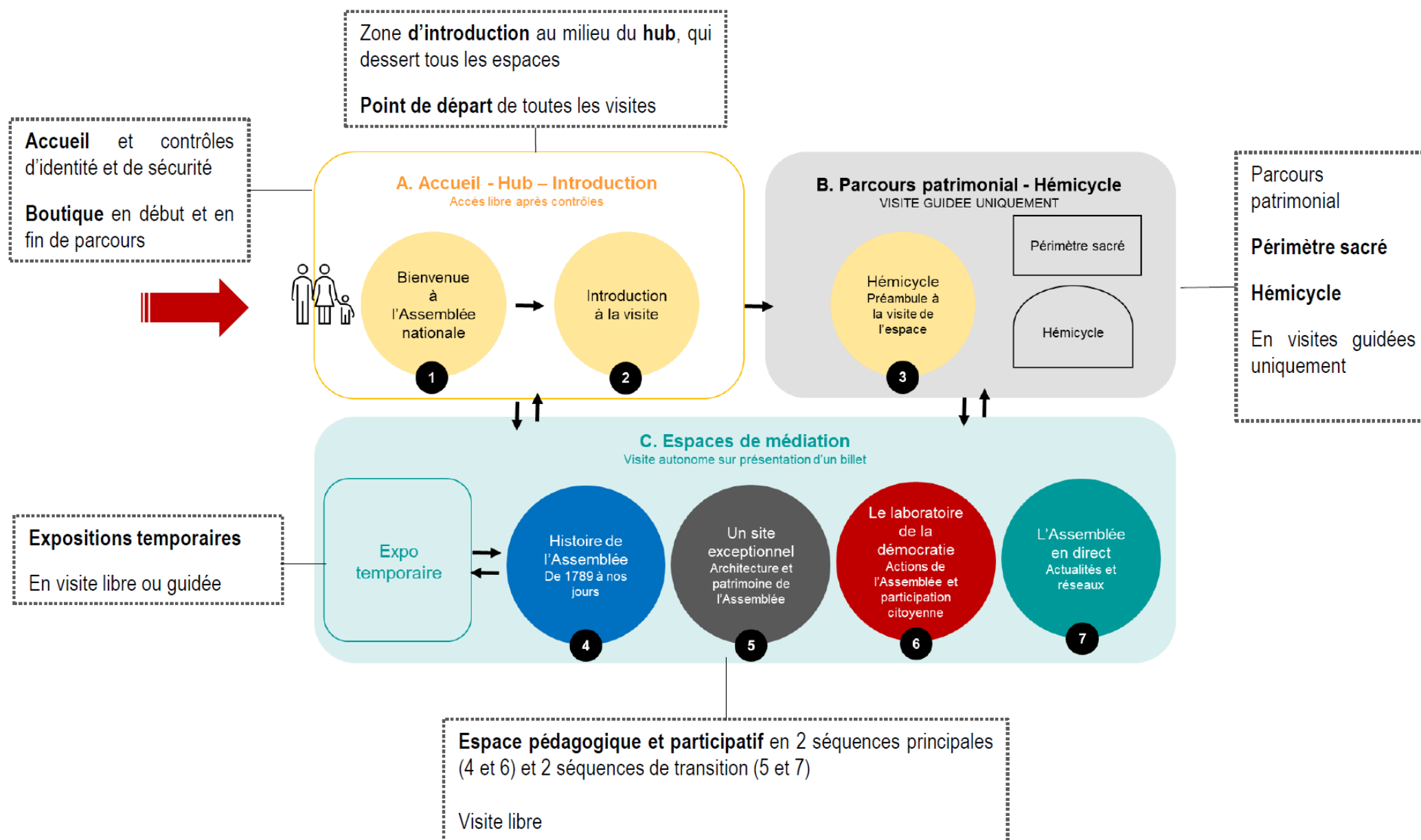
Mieux faire connaître l'Assemblée nationale et son action permet de sensibiliser le public aux valeurs et aux enjeux portés par l'institution.

Pleinement acteur de l'expérience, le visiteur développe une nouvelle proximité avec l'Assemblée nationale. Il se sent considéré, impliqué et encouragé à s'engager dans la vie citoyenne et le débat démocratique.

3.2.2 Un nouveau parcours de visite séquencé en 3 zones principales

Conformément aux indications du programme muséographique (livret 2), le nouveau parcours de visite sera séquencé en 3 zones principales :

- **A : Introduction à la visite** (séquences 1 et 2) qui prendra place au sein du hall d'entrée et du HUB Convivialité (voir programme fonctionnel, chapitre 4 du présent document).
- **B : Parcours patrimonial** (séquence 3) à partir de l'espace d'introduction à la visite de l'Hémicycle et intégrant l'ensemble des espaces patrimoniaux présentés précédemment et hors projet.
- **C : Espaces de médiation** (séquences 4, 5, 6 et 7) en visite libre.



3.3 Des conditions d'accueil dignes des grands équipements culturels contemporains

3.3.1 Un grand confort d'accueil pour les différents publics

De très bonnes conditions d'accueil et de confort sont attendues pour le futur équipement et cela pour tous les publics, pour tous les formats de visites ou pour tous les événements :

- **Des services d'accueil très qualitatifs** : La réception des différents publics se fera au cœur d'un espace appelé HUB Convivialité qui sera directement accessible depuis le hall d'entrée. Celui-ci sera situé sous la Cour du Pont (voir chapitre 4 : programme fonctionnel). Il constituera le cœur du projet créé et l'articulation des espaces d'accueil, des espaces de médiation et des espaces dédiés à la gestion du bâtiment. Il permettra l'accueil et l'information des visiteurs, le rassemblement des groupes, l'introduction aux différentes visites et pourra constituer un espace de détente (en intégrant des assises confortables) en fin de parcours de visite. Cet espace recevra un traitement architectural particulièrement qualitatif. Il donnera également accès à des vestiaires ou des sanitaires et à l'ensemble des fonctions de l'équipement.
- **Une générosité spatiale** : Les espaces créés ne pourront pas être étriqués ou en chicane. Des espaces aux formes simples et parfaitement lisibles devront être créés. Ils permettront une facilité de mouvement pour tous les visiteurs (individuels, groupes, journalistes...). Les parcours devront être les plus simples possibles et les doubles hauteurs permettront de créer des interrelations spatiales, des vues d'un espace vers un autre...
- **Des circulations larges et qualitatives** : Les circulations participeront activement à la vie de l'équipement (croisement des utilisateurs, espaces d'attente, espaces d'échanges informels...). Elles seront à traiter en pensant au confort des parcours (liaisons visuelles, lumière naturelle...), à la facilité de déplacement des collections, des dispositifs scénographiques et du mobilier, à la qualité des matériaux, à la facilité de repérage au sein du bâtiment. Les espaces de circulations horizontales ou verticales devront être suffisamment larges et particulièrement qualitatifs. Il pourra être souhaitable de limiter au minimum les grandes longueurs de couloirs et d'y aménager des sous-espaces permettant la pause, la contemplation, l'attente.
- **Des parcours en boucle et des flux qui se croisent très peu** : Le programme muséographique (livret 2) et le chapitre 4 du présent document présentent les différents parcours de visite de l'Assemblée nationale dans le futur projet. L'organisation des flux et des parcours devra être particulièrement lisible et la plus simple possible. Les flux se croiseront au minimum et, s'ils se croisent, l'architecture proposée devra permettre de bien dissocier les flux entrants ou sortants, la visite des espaces de médiation ou la visite patrimoniale (voir programme muséographique, livret 2).
- **Des espaces réceptifs ou événementiels modulables et aux finitions soignées** : La « Cafétéria du Public », l'auditorium et l'espace d'exposition temporaire constituent comme le présente le programme fonctionnel (chapitre 4) les espaces « événementiels » du futur équipement d'accueil du public. Ils pourront être intégrés aux espaces de médiation, permettre de projeter un film introductif, être le support d'une exposition temporaire ou accueillir des événements, réceptions, rencontres, séminaires organisés par l'une des directions de l'Assemblée nationale, l'un des groupes parlementaires ou directement un député. Une réelle flexibilité est attendue pour ces différents espaces tout comme des finitions très soignées leur permettant de s'adapter à la pluralité des réceptions ou événements qu'ils pourront accueillir.
- **Confort thermique, acoustique et en termes de qualité de l'air** : Le confort d'accueil et de visite des différents publics passera également par des conditions hygrothermiques, acoustiques et en termes de qualité de l'air optimales. Le programme environnemental (livret 3) détaille ces différentes exigences.

3.3.2 *Un grand confort de travail pour les différentes directions concernées par le projet*

L'opération consiste à améliorer considérablement les conditions et les espaces de travail de ces différentes équipes. L'équipe de maîtrise d'œuvre devra particulièrement veiller aux points suivants :

- **Créer des espaces de travail lumineux, confortables et flexibles pour le personnel.** En adéquation avec le programme fonctionnel (chapitre 4 du présent document), ces espaces de travail devront être astucieusement positionnés au sein du bâtiment. Ils seront isolés acoustiquement de l'ensemble des espaces dédiés au public pour permettre la concentration, les échanges ou la pause/détente.
- **Faciliter les contrôles au sein du Pavillon d'entrée du Public.** Si l'image architecturale du futur projet doit insuffler l'idée d'une ouverture de l'Assemblée nationale vers tous les citoyens et citoyennes, cette institution ne reste pas moins l'un des sièges du pouvoir législatif en France. C'est pourquoi le contrôle des visiteurs et de leurs effets personnels est obligatoire et l'équipe de maîtrise d'œuvre devra prévoir un espace de contrôle suffisamment confortable afin de faciliter le travail de la Garde républicaine et afin d'éviter les files d'attente sur le trottoir devant l'équipement.
- **Permettre une grande modularité dans la gestion des espaces vis-à-vis des « aléas » de la vie parlementaire** : possibilité de repli du public vers le HUB Convivialité en cas « d'évènement politique au sein de l'Hémicycle » (exemple : lors une pause inopinée en cours de séance, le public doit obligatoirement être évacué rapidement) ou en cas de changement au dernier moment lors d'une visite des espaces patrimoniaux.

3.4 Une architecture à la hauteur de l'Institution

L'architecture du futur équipement, autant dans ses formes que dans ses matières, devra être à la hauteur de l'Institution. Si le périmètre proposé reste très contraint, l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue devra faire preuve d'ingéniosité et d'inventivité pour créer des ambiances architecturales en adéquation avec les pouvoirs politiques, représentatifs et symboliques de l'Assemblée nationale. **De fait, la conception du projet devra être pensée dans la recherche d'une certaine « solennité » et d'une certaine « monumentalité », la mise en œuvre de matériaux nobles et la réalisation de finitions de grande qualité. Une attention toute particulière devra aussi être portée sur l'éclairage naturel ou artificiel des espaces, sur les jeux de perspectives, sur les vues vers l'extérieur.**

Enfin et comme explicité précédemment, le pavillon d'entrée du Public sera pensé à la fois comme un objet « signal », à la hauteur de l'Institution dans le traitement de ses façades et en harmonie avec le caractère patrimonial du Palais-Bourbon.

Les travaux identifiés dans la présente consultation sont :

Au rez-de-chaussée :

1. **Construction neuve du pavillon d'entrée** : démolition du pavillon existant et reconstruction d'un pavillon d'accueil du public dans le même gabarit que le pavillon existant ;
2. **Création neuve d'une aire de livraison** : dépose du muret et de la clôture et pose d'un portail pour création d'une entrée logistique. Création d'une aire de livraison sur une emprise la plus réduite possible du jardin de la présidence ;
3. **Création d'une cour anglaise « logistique »** : création d'une cour anglaise sur une emprise réduite du jardin de la présidence. (Projet soumis à l'avis de l'ABF) ;

4. **Construction neuve du pavillon de la Presse** : démolition du pavillon existant et reconstruction d'un pavillon de la presse. Un accès depuis le hall d'entrée vers la Salle des Fêtes doit être conservé pour les réceptions ;
5. **Réhabilitation des espaces situés entre le pavillon de la presse et la Grande Rotonde** : création d'un grand espace intégrant le Bureau de la Presse ;
6. **Restructuration de la Cour du Pont et du Parvis** : dépose du revêtement de sol existant dans le cadre de la démolition des locaux en infrastructure puis reconfiguration de la cour dans le cadre du nouveau projet. Ajout possible de puits de lumière au niveau de la Cour du Pont ou du parvis (propositions soumises à l'avis de l'ABF) ;
7. **Création de circulations verticales dans l'existant** : création de trémies et pose d'escaliers et d'ascenseurs à des emplacements adaptés aux différents parcours de visite ;
8. **Réhabilitation des alvéoles sous l'emmarchement** : intégration des alvéoles dans le parcours de visite des espaces de médiation ;
9. **Réhabilitation des espaces en lien avec le pourtour de l'hémicycle** : décroisement, simplification des espaces en lien avec le pourtour de l'Hémicycle.

Au 1^{er} étage :

1. **Création neuve du pavillon d'entrée** : démolition du pavillon existant et reconstruction d'un pavillon d'accueil du public dans le même gabarit que le pavillon existant ;
2. **Création d'une circulation verticale monumentale** : création d'une circulation verticale au sein du pavillon d'accueil permettant de créer un lien direct et facile entre le hall d'entrée, le HUB Convivialité et la « Buvette du Public ».

Au 1^{er} sous/sol :

1. **Construction neuve de 2 niveaux en infrastructure**, sous la Cour du Pont (étanche au risque de crue) : démolition du pavillon d'accueil et du sous-sol et construction neuve d'un nouveau pavillon d'accueil et de 2 niveaux en infrastructure sous la Cour du Pont ;
2. **Création d'une cour anglaise « logistique »** : création d'une cour anglaise sur une emprise réduite du jardin de la présidence. (Projet soumis à l'avis de l'ABF) ;
3. **Réhabilitation du volume créé en 2020 sous le Parvis** : intégration de ce volume à l'ensemble des espaces de visite ou récupération pour création de locaux techniques ;
4. **Création de circulations verticales dans les constructions neuves** : ces circulations permettent une cohérence des parcours de visites au sein du bâtiment ;
5. **Création de circulations verticales dans l'existant** : création de trémies et pose d'escaliers et d'ascenseurs à des emplacements adaptés aux différents parcours de visite.

Au 2^e sous/sol :

1. **Construction neuve de 2 niveaux en infrastructure, sous la Cour du Pont (étanche au risque de crue) :** démolition du pavillon d'accueil et du sous-sol et construction neuve d'un nouveau pavillon d'accueil et de 2 niveaux en infrastructure sous la Cour du Pont ;
2. **Réhabilitation du volume créé en 2020 sous le Parvis :** intégration de ce volume à l'ensemble des espaces de visite ou récupération pour création de locaux techniques ;
3. **Raccordement aux locaux techniques existants sous l'emmarchement qui contiennent les sources de productions primaires du Palais-Bourbon. Création des locaux techniques de distribution complémentaires nécessaires ;**
4. **Création de circulations verticales dans les constructions neuves :** ces circulations permettent une cohérence des parcours de visites au sein du bâtiment ;
5. **Création de circulations verticales dans l'existant :** création de trémies et pose d'escaliers et d'ascenseurs à des emplacements adaptés aux différents parcours de visite.

3.5 Les objectifs techniques

Le projet devra intégrer la rénovation et la mise à niveau des installations techniques suivantes :

Électricité courants forts

- Secours
- Onduleurs
- Distribution
- Tableaux divisionnaires
- Terminaux
- Éclairage
- Éclairage de sécurité

Tous les nouveaux tableaux électriques de la zone à restructurer seront à reprendre depuis le tableau principal (TP), depuis le tableau principal de sécurité (TPS) et depuis le Tableau Principal haute qualité (TPHQ) situés tous les trois dans la zone de l'emmarchement, en sous-sol. Des nouveaux départs sur ces tableaux principaux seront à créer pour les besoins du projet. Toutes les alimentations principales, secondaires et terminales existantes seront à remplacer.

L'ensemble des installations électriques est repris par la centrale des groupes électrogène de sécurité du Palais-Bourbon sur le principe du secours total à démarrage automatique.

Un nouveau réseau de terre sera à créer en fond de fouille pour ces nouveaux espaces. Il sera interconnecté avec les espaces sous l'emmarchement et les espaces sous le périmètre sacré.

Électricité courants faibles

- Les infrastructures de téléphonie, d'informatique, de GTB, de sûreté Sécurité et de télédistribution (VDI)
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI) : l'exploitation est réalisée par le détachement de la BSPP sur les baies du poste d'exploitation
- La protection contre l'intrusion et protection contre effraction
- Le contrôle d'accès
- La vidéosurveillance intérieure et extérieure
- L'interphonie de sécurité et l'interphone fonctionnel des accueils
- La GTB
- La distribution TV au format IPTV
- Les sonneries de séances
- Le système d'hypervision
- La gestion des commissions (système de gestion multimédia des salles)
- La couverture GSM
- ...

Installations audiovisuelles et multimédia

- La télédistribution
- L'équipement multimédia et cinématographique de l'auditorium
- Les équipements audiovisuel et multimédias des espaces de médiation de l'accueil du public

Appareils élévateurs (ascenseurs et monte-charge)

Il est prévu dans le cadre de la création ou la restructuration des niveaux de plancher et de repositionnement des circulations verticales de positionner de nouveaux ascenseurs.

Les appareils permettront le trafic courant du personnel et des visiteurs, l'accès pour les personnes à mobilité réduite, le transport de charges lourdes et encombrantes, de mobilier, de palettes de livraisons, de containers poubelles... et une desserte de tous les niveaux.

Installations de climatisation/chauffage/ventilation et désenfumage

L'ensemble des installations relatives à la climatisation, au chauffage, à la ventilation et au désenfumage des locaux concernés par le projet devra être intégralement rénové.

Eau froide

Un tronçon du maillage d'eau froide sanitaire se trouve sur l'emprise de l'opération et sera à reprendre suivant la nouvelle organisation des espaces. L'alimentation des futurs équipements se fera depuis ce réseau remanié.

Assainissement

L'ensemble des réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eaux vannes sur l'emprise des travaux sera remanié et/ou déposé suivant la nouvelle organisation des espaces, notamment pour ceux venant d'autres zones et transitant sur l'emprise des travaux. Les descentes EP extérieures seront reprises et collectées en sous-sol. En fonction de l'ampleur des modifications apportées au bâtiment et engendrant ou non le dépôt d'un permis de construire, une gestion des eaux pluviales sera prévue. Une évacuation gravitaire de celles-ci sera privilégiée. Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales seront séparatifs, tant pour ce qui concerne les parcours verticaux qu'horizontaux.

Un dispositif de récupération des eaux pluviales pourra être mis en œuvre. Les eaux récupérées pourront notamment servir à l'alimentation du réseau d'arrosage automatique des espaces extérieurs. Il est nécessaire de prévoir un curage des ouvrages et réseaux situés dans la cour du Pont et dans le Jardin de la Présidence (en interface), une campagne de contrôle caméra, un chemisage éventuel d'étanchéité des canalisations et un enduit d'étanchéité des ouvrages.

Exigence de continuité de service

Les interruptions de service devront être brèves et les basculements se feront obligatoirement en horaire décalé. **Aucune interruption de service ne sera autorisée sur les réseaux à maintenir durant les heures d'exploitation des locaux.**

3.6 Les objectifs environnementaux

Le présent projet ne fait pas l'objet d'une démarche environnementale formalisée en vue d'une certification ou d'une labellisation. **Néanmoins, ce qui est attendu de l'équipe de maîtrise d'œuvre, c'est bien la proposition d'un projet global privilégiant la qualité environnementale.**

Il s'agira pour l'équipe de maîtrise d'œuvre de respecter les réglementations en vigueur lors du dépôt de permis de construire tout en proposant une performance énergétique du bâti permettant d'anticiper les futurs niveaux réglementaires. Les solutions d'aménagement, l'isolation et le(s) choix énergétique(s) proposé(s) permettront un usage économique du bâtiment (en termes de minimisation des consommations d'énergie, et de réduction des coûts d'entretien et de maintenance).

3.7 Classement de l'ouvrage

Le nouvel équipement d'accueil du public ne sera pas classé comme un établissement tiers indépendant de l'ensemble des espaces qui accueillent du public au Palais-Bourbon. Il sera donc classé, à l'instar du Palais-Bourbon, comme un établissement recevant du public (ERP) de 1^{re} catégorie (plus de 1500 personnes) de type W et accueillant des activités de L, N et M.

Les concepteurs devront tenir compte de la classification et appliquer en conséquence les prescriptions inhérentes à ce classement pour la sécurité des personnes et des biens :

- Degrés coupe-feu et stabilité au feu des éléments de structure
- Nombre et dimensionnement des issues de secours
- Dimensionnement des circulations

- Moyens de secours contre l'incendie
- .../...

3.8 Maîtrise des coûts

Les contraintes de fonctionnement, d'exploitation et de maintenance des ouvrages doivent être intégrées dès l'esquisse du projet. **L'opération doit être conçue selon une logique d'optimisation du coût global.** Celui-ci correspond à la somme du coût d'investissement et des coûts différés du projet. Cette réflexion est à la fois qualitative (notamment vis-à-vis de la qualité de service et d'usage du bâtiment et de certains choix constructifs) et quantitative (coûts d'exploitation/maintenance de l'ouvrage). Cette démarche s'inscrit dans une approche générale de développement durable.

Dans ce cadre, il est ainsi demandé aux concepteurs de :

- privilégier des choix techniques permettant de garantir un bon état de l'ensemble de l'ouvrage pendant et au-delà de 30 ans, dans des hypothèses normales d'exploitation et de maintenance ;
- garantir la durabilité des différents constituants du bâtiment, en adaptant les prestations aux conditions spécifiques d'utilisation ;
- réduire les coûts de maintenance liés aux choix de principe, tout en maintenant un bon niveau de qualité de service ;
- limiter le coût d'investissement par une optimisation des choix concernant les options fonctionnelles, les matériaux, les principes constructifs, techniques et les équipements ;
- prévoir toutes les conditions d'accès aux éléments à maintenir et entretenir dans le respect de la sécurité des travailleurs.

4 LE PROGRAMME FONCTIONNEL

4.1 Les fonctions de l'équipement

Pour répondre aux différents objectifs de la maîtrise d'ouvrage présentés dans le chapitre précédent, le futur projet comprendra :

- **des espaces d'accueil** qui permettront le contrôle des différents publics (individuels, groupes, journalistes), l'information des usagers et l'introduction aux différentes visites possibles du Palais-Bourbon et de ses espaces de médiation. Depuis le Quai d'Orsay, les visiteurs entreront dans un hall d'accueil qui intègre une zone de contrôle physique. Cet espace comprendra également une première séquence introductive du parcours de visite appelée « Bienvenue à l'Assemblée nationale » et décrite dans le programme muséographique (livret 2).

Passé le contrôle, tous les visiteurs (à l'exception des journalistes) sont invités à se rendre dans le HUB convivialité, véritable articulation du projet située sous la Cour du Pont. Cet espace est véritablement multifonctionnel : une banque d'accueil permet aux visiteurs de s'informer sur les différents parcours de visite, des vestiaires permettent de déposer ses effets personnels, de multiples assises permettent d'attendre ou faire une pause avant ou après la visite. Enfin, cet espace intègre également une séquence « introduction à la visite » (voir programme muséographique, livret 2) qui permet aux différents visiteurs une première immersion dans l'expérience. Il s'agit de communiquer les principaux messages et la vision générale du parcours, autant pour les visites libres des espaces de médiation que pour les visites groupées et guidées du Palais-Bourbon (visite patrimoniale). Depuis le HUB convivialité, il sera possible de se rendre facilement à un auditorium de 145 places, un espace d'exposition temporaire ou à un espace de restauration appelé « Cafétéria ou Espace de restauration du public » qui se trouvera au R+1 du bâtiment avec vue sur la Seine. Enfin, les visiteurs ressortiront par la Cour du Pont ou la Boutique de l'Assemblée nationale. Celle-ci se positionnera au RDC en fin de visite mais sera également directement accessible depuis le Quai d'Orsay.

- **des espaces de médiation** constitués d'espaces construits neufs qui accueilleront les séquences 4, 5 et 6 du parcours de visite (« Histoire de l'Assemblée, de 1789 à nos jours », « Un site exceptionnel », « Le laboratoire de la Démocratie », voir programme muséographique, livret 2), des alvéoles existantes sous l'embranchement qui accueillera la séquence 7 (« L'Assemblée en direct ») et de l'espace d'accès à l'hémicycle permettant le préambule à la visite de l'Hémicycle et la visite patrimoniale.

Pour information, la visite patrimoniale permet aux visiteurs d'avoir accès au périmètre sacré de l'Hémicycle, la Galerie des fêtes, la Rotonde Alechinsky, la Grande Rotonde, la Salle des Pas Perdus, la Salle des 4 Colonnes, la Salle de Conférences, la Bibliothèque, le Salon des Mariannes. La rénovation de ces espaces ne fait pas partie de l'objet du présent marché.

- **des espaces d'accueil pour la presse / les journalistes.** Sont inclus au projet uniquement une salle d'attente et le Bureau de la presse (bureau d'accueil). La salle de repos, poste de travail, buvette des Journalistes et les autres espaces dédiés aux journalistes ne sont pas inclus au présent projet, conserveront leur positionnement actuel et pourront faire l'objet d'une réorganisation / rénovation ultérieure.
- **des espaces de travail pour les services et des locaux techniques et logistiques.** À noter que des locaux techniques existent au R-2 sous l'embranchement et devront être exploités / réorganisés pour le futur projet.
- **les aménagements extérieurs suivants :** le traitement de la Cour du Pont et du Parvis, la création d'une cour anglaise côté Jardin de la Présidence, la création d'une cour anglaise pour sortie de secours côté Jardin de la Buvette des Parlementaires.

Le mobilier intégré au bâtiment (tels que miroirs, barres, éventuels placards intégrés...) Il ne comprend pas le mobilier « mobile » (tels que tables, chaises, canapés, bureaux, corbeilles ...), ni les terminaux informatiques et téléphoniques. Enfin, les dispositifs de nettoyage des parties vitrées des façades de

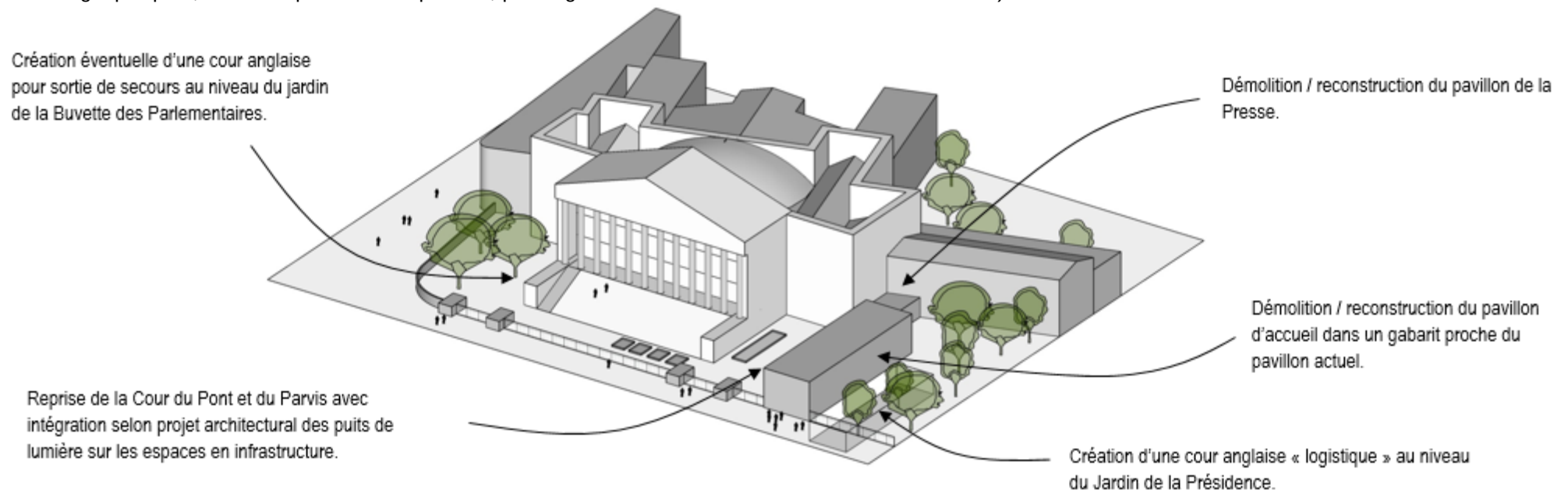
type nacelles ou bras télescopiques sont inclus dans le coût des travaux si le nettoyage des façades ne peut se faire facilement depuis l'intérieur des locaux.

4.2 La répartition possible des fonctions sur site et les invariants identifiés

La présente sous-section permet de présenter le scénario de synthèse élaboré pendant les études de programmation par l'équipe menée par IDA Concept en concertation avec les différents services de l'Assemblée nationale. Ce scénario de synthèse a été présenté puis validé par la présidence, le Collège des Questeurs et le Bureau de l'Assemblée nationale. Il convient donc pour l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue de partir de ce scénario de synthèse pour développer son projet architectural. Bien entendu, le positionnement précis de chaque espace tout comme sa typologie doivent être réfléchis par l'équipe de maîtrise d'œuvre. À chaque niveau sont identifiés les invariants et par conséquent les marges de libertés de la maîtrise d'œuvre pour concevoir un projet cohérent et à la hauteur des attentes de l'Assemblée.

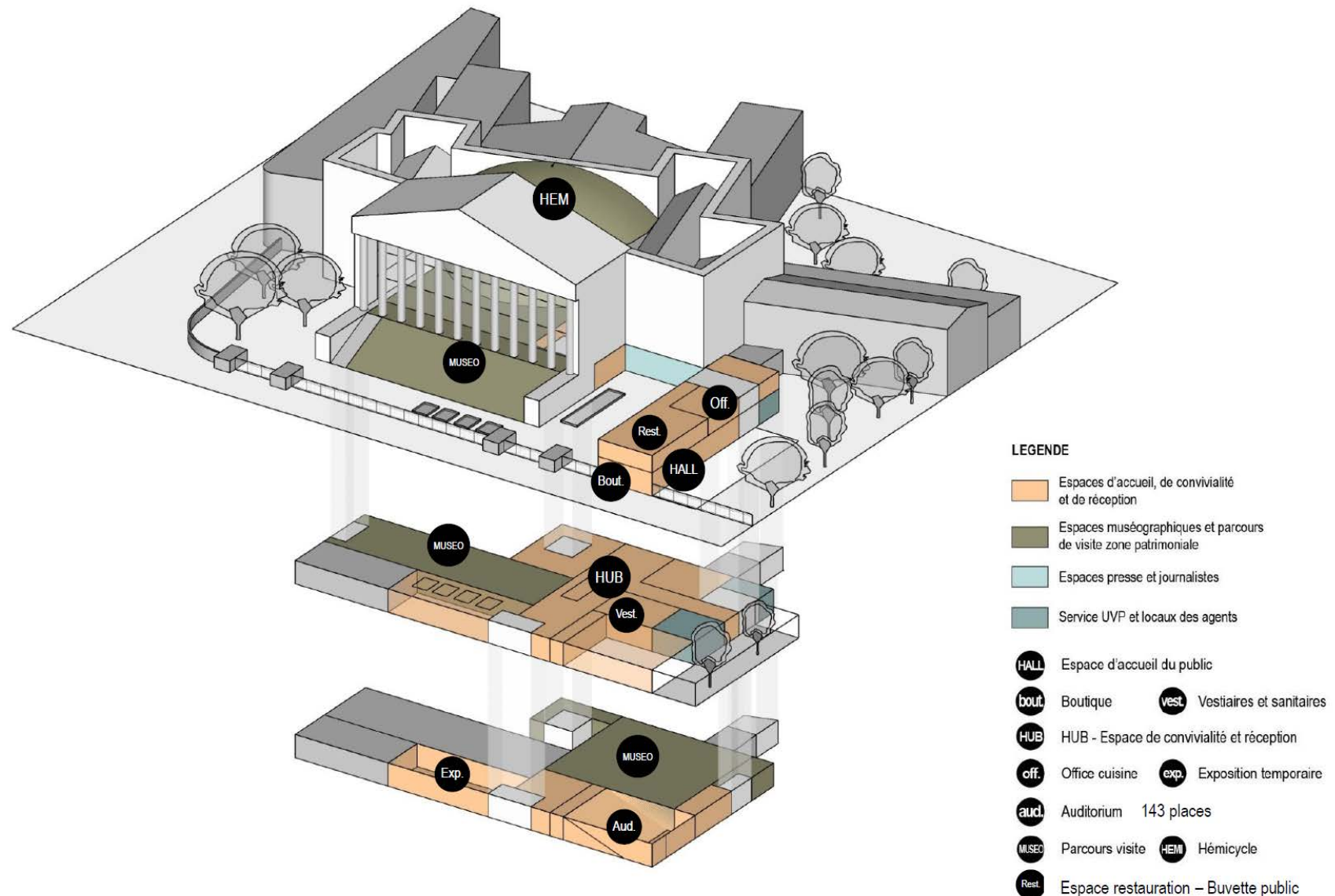
Le projet vu depuis l'extérieur :

Comme précédemment expliqué, le projet se développera en majeure partie en infrastructure en raison des contraintes patrimoniales importantes. Le pavillon d'accueil du public sera entièrement démoli et remplacé par un pavillon d'accueil reconstruit neuf dans un gabarit identique. Le pavillon de la presse sera également démoli et reconstruit neuf. Une attention sera portée par l'équipe de maîtrise d'œuvre sur son articulation avec l'édifice contenant la Galerie des Fêtes. Le projet se développant en infrastructure sous la Cour du Pont, celle-ci sera entièrement refaite et pourra intégrer des puits de lumière afin d'éclairer notamment le HUB convivialité situé au-dessous. Enfin, une cour anglaise pourra être créée côté Jardin de la Présidence pour permettre l'apport de lumière naturelle à des espaces situés en infrastructure et la logistique de l'équipement (acheminement de dispositifs muséographiques, d'une exposition temporaire, parking traiteur dans le cadre d'un évènement...).



L'organisation fonctionnelle et spatiale du projet :

Le projet présenté et retenu se développe sur 2 niveaux de sous-sol et s'articule autour d'un espace central situé au R-1 sous la Cour du Pont et nommé HUB Convivialité. Tous les visiteurs entrent par le Pavillon d'accueil du public reconstruit situé au RDC en lien direct avec le Quai d'Orsay.



4.2.1 Bilan des surfaces projetées

	TOTAL SDO m²	4 315
--	--------------------------------	--------------

Les surfaces précédemment citées devront s'adapter aux contraintes et possibilités du site et des bâtiments existants dans le développement du projet.

4.2.2 Espaces extérieurs

L'opération comprendra :

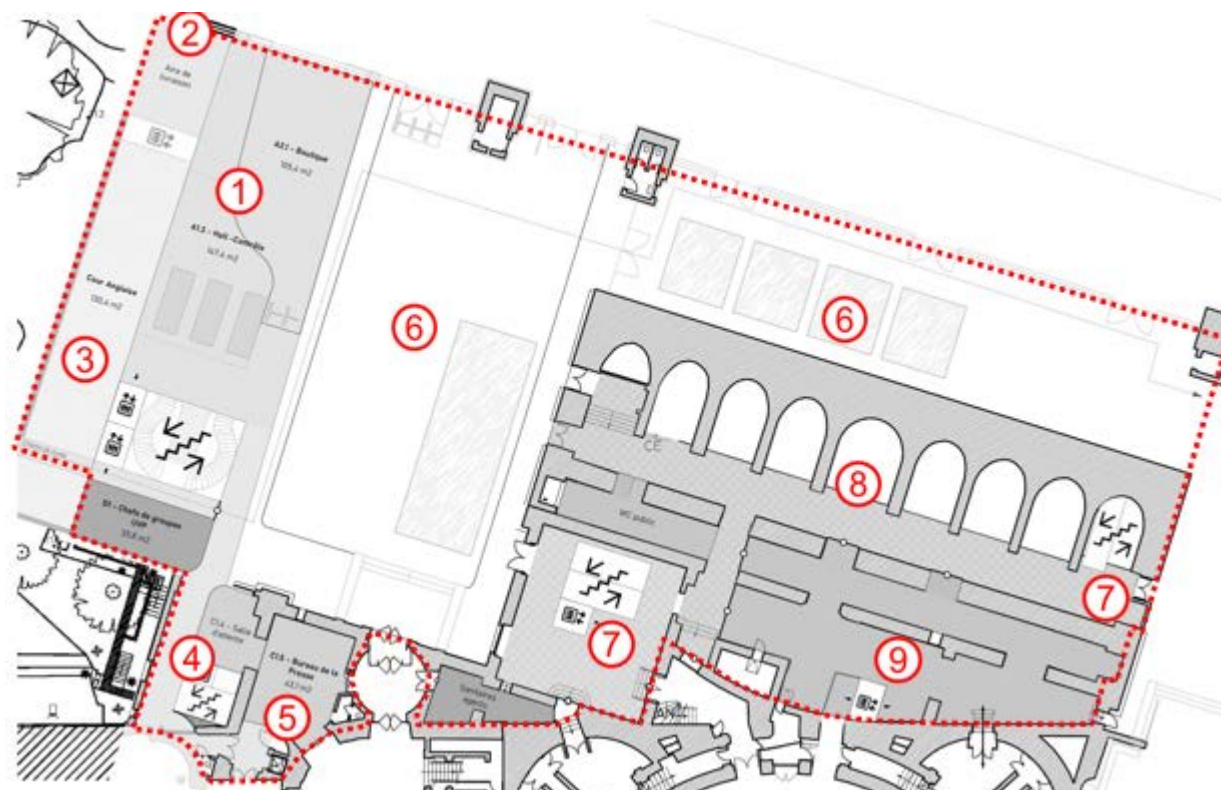
- **Le réaménagement de la Cour du Pont et du Parvis de l'Assemblée nationale** : du fait d'un projet neuf créé en infrastructure, la cour du Pont sera entièrement reprise. Un traitement de sol dans l'esprit de la cour historique devra être proposé, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France et dans le prolongement du Pavillon d'accueil du Public construit neuf. Des puits de lumière pourront être également créés pour permettre un éclairage naturel du HUB convivialité situé au-dessous. Le Parvis, quant à lui, ne sera pas entièrement repris. En effet, l'espace situé au-dessous est existant et seuls des puits de lumière pourront être créés selon les usages de cet espace.
- **La création et l'aménagement d'une cour anglaise côté Jardin de la Présidence** : pour la création d'un équipement fonctionnel et performant, les espaces techniques et logistiques ne doivent pas être sous-estimés. Aujourd'hui, une partie des livraisons pouvait être effectuée par la Cour du Pont, ce qui posait néanmoins des problématiques de contrôle d'accès et de fonctionnalité. Le présent programme demande la création d'une petite aire logistique et d'une cour anglaise côté Jardin de la Présidence. Cette cour anglaise aura pour principal objectif l'accès logistique aux différents espaces de l'équipement : elle permettra notamment aux traites de pouvoir effectuer des livraisons et prestations pour/au sein des espaces événementiels de réception ; les livraisons relatives au montage d'une exposition temporaire... Le muret d'enceinte et la clôture en fer forgé devront être repris pour intégrer un portail d'accès (avec contrôle d'accès). L'impact de l'aménagement de cette aire logistique et de cette cour anglaise sur le Jardin de la Présidence devra être minimal et traité de manière très qualitative malgré sa fonction logistique.
- **Une cour anglaise pour sortie de secours** devra sans doute être créée côté Jardin de la Buvette des Parlementaires selon le projet architectural proposé.

4.3 Synthèse des interventions envisagées en réponse au programme fonctionnel

Cette opération sera réalisée en site occupé (continuité des activités de l'Assemblée nationale hors accueil du public) et prendra place dans le périmètre nord du Palais-Bourbon. Elle impliquera différents types d'interventions :

- Réhabilitation des espaces existants concernés par le projet, en infrastructure et en superstructure, à savoir : l'espace situé sous le Parvis, les locaux techniques et les alvéoles situés sous l'embranchement, les espaces en interface avec le pourtour de l'Hémicycle, c'est-à-dire les espaces d'accès aux locaux historiques du Palais.
- Démolition-reconstruction des pavillons d'accueil du public et de la presse.
- Extension en infrastructure sur 2 niveaux sous le Pavillon d'accueil du public, sous le Pavillon de la presse et sous la Cour du Pont.

1. **Construction neuve du pavillon d'entrée** : démolition du pavillon existant et reconstruction d'un pavillon d'accueil du public dans le même gabarit que le pavillon existant.
2. **Création neuve d'une aire de livraison** : dépose du muret et de la clôture et pose d'un portail pour création d'une entrée logistique. Création d'une aire de livraison sur une emprise la plus réduite possible du jardin de la présidence.
3. **Création d'une cour anglaise « logistique »** : création d'une cour anglaise sur une emprise réduite du jardin de la présidence. (Projet soumis à l'avis de l'ABF).
4. **Construction neuve du pavillon de la Presse** : démolition du pavillon existant et reconstruction d'un pavillon de la presse. Un accès depuis le hall d'entrée vers la Salle des Fêtes doit être conservé pour les réceptions.
5. **Réhabilitation des espaces situés entre le pavillon de la Presse et la Grande Rotonde** : création d'un grand espace intégrant le Bureau de la Presse.
6. **Restructuration de la Cour du Pont et du Parvis** : dépose du revêtement de sol existant dans le cadre de la démolition des locaux en infrastructure puis reconfiguration de la cour.
7. **Création de circulations verticales dans l'existant** : création de trémies et pose d'escaliers et d'ascenseurs à des emplacements adaptés aux différents parcours de visite.
8. **Réhabilitation des alvéoles sous l'emmarchement** : intégration des alvéoles dans le parcours de visite des espaces de médiation.
9. **Réhabilitation des espaces en lien avec le pourtour de l'hémicycle** : décroïsonnement, simplification des espaces en lien avec le pourtour de l'Hémicycle.



R-1

1. **Construction neuve de 2 niveaux en infrastructure, sous la Cour du Pont** : démolition du pavillon d'accueil et du sous-sol et construction neuve d'un nouveau pavillon d'accueil et de 2 niveaux en infrastructure sous la Cour du Pont.
2. **Création d'une cour anglaise « logistique »** : création d'une cour anglaise sur une emprise réduite du jardin de la présidence. (Projet soumis à l'avis de l'ABF).
3. **Réhabilitation du volume créé en 2020 sous le Parvis** : intégration de ce volume à l'ensemble des espaces de visite ou récupération pour création de locaux techniques.
4. **Création de circulations verticales dans les constructions neuves** : ces circulations permettent une cohérence des parcours de visites au sein du bâtiment.
5. **Création de circulations verticales dans l'existant** : Création de trémies et pose d'escaliers et d'ascenseurs à des emplacements adaptés aux différents parcours de visite.



R-2

1. **Construction neuve de 2 niveaux en infrastructure, sous la Cour du Pont** : démolition du pavillon d'accueil et du sous-sol et construction neuve d'un nouveau pavillon d'accueil et de 2 niveaux en infrastructure sous la Cour du Pont.
2. **Réhabilitation du volume créé en 2020 sous le Parvis** : intégration de ce volume à l'ensemble des espaces de visite ou récupération pour création de locaux techniques
3. Raccordement aux locaux techniques existants sous l'embarquement qui contiennent les sources de productions primaires du Palais-Bourbon. Création des locaux techniques de distribution complémentaires nécessaires.
4. **Création de circulations verticales dans les constructions neuves** : ces circulations permettent une cohérence des parcours de visites au sein du bâtiment.
5. **Création de circulations verticales dans l'existant** : création de trémies et pose d'escaliers et d'ascenseurs à des emplacements adaptés aux différents parcours de visite.



R+1

1. **Création neuve du pavillon d'entrée** : démolition du pavillon existant et reconstruction d'un pavillon d'accueil du public dans le même gabarit que le pavillon existant.
2. **Création d'une circulation verticale monumentale** : création d'une circulation verticale au sein du pavillon d'accueil permettant de créer un lien direct et facile entre le hall d'entrée, le HUB Convivialité et la « cafétéria du public ».

